

Monographie communale

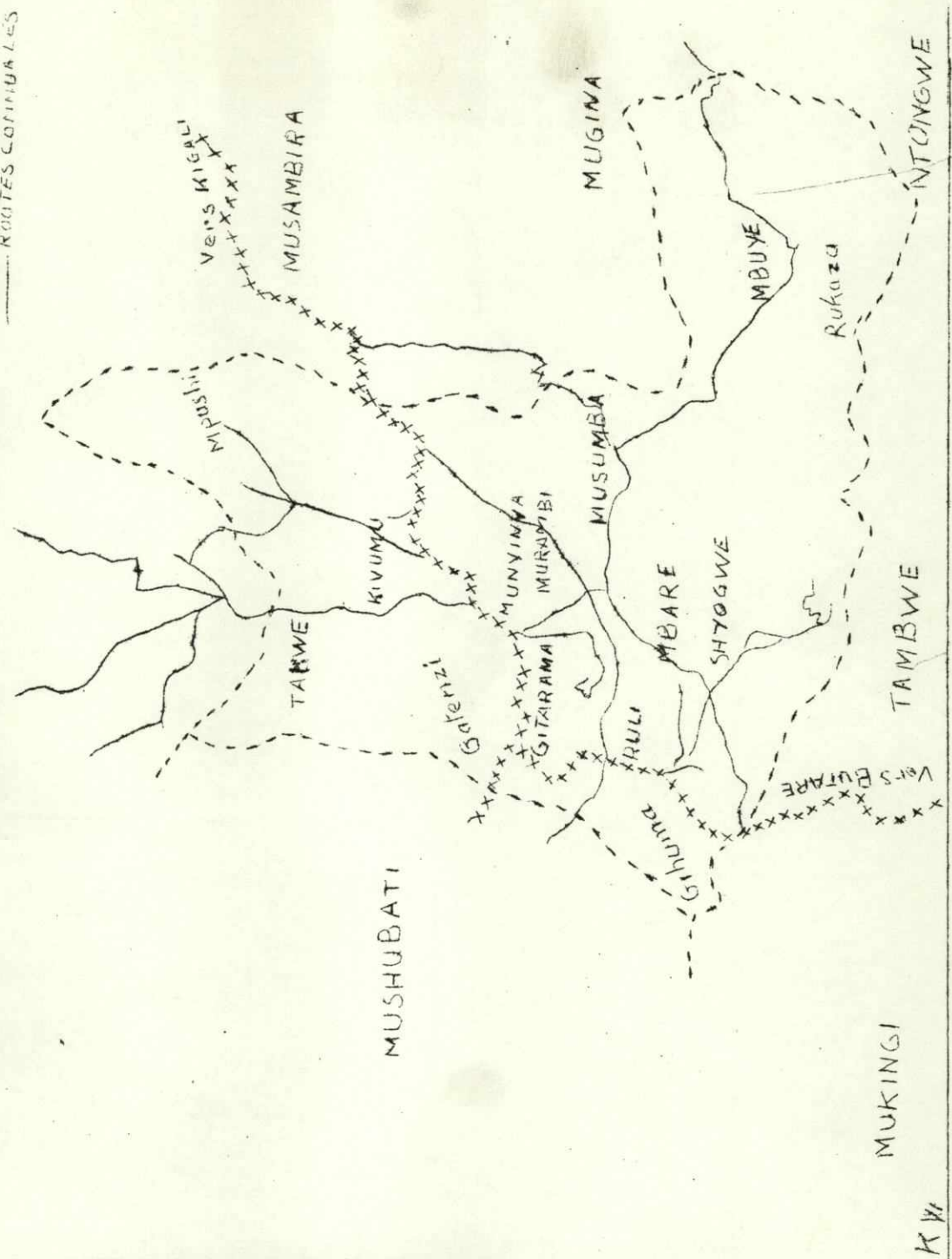
Nyamabuye

Année 1987

ECHELLE 1/50,000
 --- LIMITE COMMUNALE
 xxx ROUTE NATIONALE
 --- ROUTES COMMUNALES

COMMUNE NYAMABUYE

LEGENDE



KVI

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE GITARAMA
COMMUNE NYAMABUYE

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE
DE LA COMMUNE NYAMABUYE.-

ORGANISATION ADMINISTRATIVE:

Bourgmestre	Conseiller de Secteurs	Secteurs administratifs
HABIMANA Thomas	01. HABARUREMA Michel	GAHOGO
	02. KAREKEZI Stanislas	GITARAMA
	03. SEZIRAHIGA Jean	GATENZI
	04. SINGIRAKABO Froduard	TAKWE
	05. KAYONGA Froduard	KIVUMU
	06. MBONYUMUGENZI Laurent	MPUSHI
	07. UWIMANA Emmanuel	MUSUMBA
	08. RUHUMULIRA Wellars	MUNYINYA
	09. MAFUREBO Daniel	MBUYE
	10. KARAKAGE Nicodème	RUKAZA
	11. MUNYABURANGA Joseph	RWAMARABA
	12. TWAGIRUMUKIZA Bernard	RULI
	13. MPAYIMANA François	GIHUMA
	14. MUTWARASIBO Denys	SHYOGWE

LES CHEFS DE SERVICES DANS LA COMMUNE:

01. KALINDI Baptiste, Président du Tribunal de Canton
02. MUNYESHULI J.M.Vianney, Agronome de Commune et Chef des Services Agricoles Communaux.
03. NDUWAMUNGU Antoine, Vétérinaire de Commune
04. MUKAMUGENZA Constance, Responsable du Centre Communal de Développement et de la Formation Permanente (CCDFP).
05. RUZIGANA Emmanuel, Inspecteur de Secteur Scolaire et Président de la Section Locale de la Croix ROUGE RWANDAISE.
06. MUNYANKINDI Landoald, Encadreur Communal de la Jeunesse et des Sports.
07. NSABIMANA Innocent, Encadreur Communal de la Jeunesse et des Coopératives.
08. HITIMANA Joseph, Receveur Comptable de la Commune
09. MANIRAGUHA Révocate, Agent de Recensement de la Commune
10. KAYOMBYA Joseph, Brigadier de la Police Communale
11. KANANI Oswald, Secrétaire Communal

...../.....

I. INTRODUCTION.

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE.

- Carte de la Commune.

I.1 REALITES NATURELLES

1.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE:

La Commune de NYAMABUYE est située au Centre de la Préfecture de GITARAMA, celle-ci se trouvant elle aussi au coeur du pays entre les rivières NYABARONGO à l'Ouest et au Nord et au Sud et à l'Akanyaru à l'Est.

Bref la Commune de NYAMABUYE se trouve au centre du Rwanda et c'est elle qui abrite le Chef-lieu de la Préfecture de GITARAMA.

La Commune de NYAMABUYE a donc le privilège d'être le carrefour de la Préfecture constituant ainsi le carrefour du pays car les grands axes routiers reliant le Sud au Nord, l'Est et l'Ouest passent par elle.

Les grands axes internationaux traversent la Commune de NYAMABUYE comme la route reliant le BURUNDI à l'UGANDA.

Quant à la constitution limitrophe, la Commune de NYAMABUYE touche la Commune de RUTOBWE au Nord, à l'Est se trouvent les Communes MUSAMBIRA et MUGINA, au Sud la Commune touche les frontières des Communes TAMBWE et NTONGWE à l'Ouest se trouve les Communes de MUSHUBATI et MUKINGI.

La Commune est sise sur une superficie de 166,24 km² elle occupe la 2ème place parmi les 17 Communes de la Préfecture de GITARAMA qui elle aussi a une superficie de 2241,25 km². La Commune de NYAMABUYE appartient à la S/Région naturelle de Marangara-Nduga.

1.1.2. Climat et Pluviométrie:

Le climat est tempéré car la température varie entre 20°C et 23°C. Comme ailleurs dans le pays la Commune connaît quatre saisons pendant l'année:

La petite saison de pluie qui va de Septembre à Décembre
la Petite saison sèche qui va de Janvier à Mars
la grande saison de pluie qui va de mars à Juin
La grande saison sèche qui va de Juin à Septembre

1.1.3. RELIEF

Le relief de la Commune NYAMABUYE s'abaisse du Nord au Sud, l'altitude moyenne est de 1850m. Elle va en descendant du Nord au Sud pour arriver à 1650 m d'altitude vers la rivière MUKUNGURI qui constitue le niveau le plus bas de la Commune.

1.1.4. RESEAU HYDRAULIQUE

La Commune de NYAMABUYE n'a aucun fleuve ni rivière de grande importance, on y trouve que des cours d'eau qui serpente les vallées. Les principaux sont les suivants:

...../.....

- MIGURAMO qui passe à la frontière Ouest pour former la frontière avec la Commune de MUKINGI. Cette rivière constitue un marais très très important appelé NYIRAMVUMBA.
- URURUMANZA rivière très torrentieuse, elle a servi de barrage pour recueillir l'eau qui alimente les régions de MAYAGA et BUGESERA à l'Est du pays. Elle sert de limite naturelle avec les Communes de MUKINGI et TAMBWE.
- RUGERAMIGOZI, cette rivière constitue aussi un marais très important où les tuiliers et briquetiers exploitent l'argile. Il est aussi de valeur agricole. Cette rivière est un cours d'eau se trouvant à l'intérieur de la Commune et qui se jète enfin dans le MIGURAMO.
- KAYUMBU, qui nous sert de frontière naturelle avec la Commune de MUSAMBIRA à l'Est, elle s'achemine vers le Sud pour former la MUKUNGULI et AKABEBYA. Elle constitue un marais très fertile mais qui n'est pas valablement exploité à cause de manque de fonds.

1.1.5. SOL

Le sol de la Commune de NYAMABUYE appartient à l'association de la région granitique pénéplanée. 74% de ferasol généralement humifère dont 36% argilo-sabloneux, 16% de vallées bien ou moyennement drainées, à vocation agro-pastorale dominante et de 10% de terres non-arables qui servent d'exploitations forestières. L'encadrement intensif des TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'EROSION mené actuellement connaît beaucoup de succès quant à la protection des sols érodés car plus de 82% des terres sont protégées déjà.

1.1.6. Végétation:

La végétation spontanée du Sud de la Commune est composée de graminées et d'hyparénia, celle du Nord est dense et variée.

1.1.7. Aspects saisonniers:

Les saisons ne sont pas toujours régulières. Des fois la pluie manque ou tombe en abondance.

1.1.8. Faune:

La faune n'est pas riche, néanmoins l'on voit partout des oiseaux de différentes espèces.

Ceci est suite à ce qu'en Commune de NYAMABUYE il n'existe plus de forêts naturelles car toutes les terres sont exploitées.

1.2. ASPECT INSTITUTIONNEL .

INSTITUTION DE DEVELOPPEMENT:

a. Données de base:

1. Conformément au décret-loi du 26/09/1974 portant modification du titre 1er de la loi du 23 Novembre 1963 portant organisation communale. Le dit décret loi restructure le Conseil communal et crée au niveau communal de nouvelles circonscriptions administratives dénommées Secteurs administratifs pour que celles-là soit davantage plus près de la masse populaire et ait une certaine facilité de réaliser sa mission de Cellule de base de développement.

La Commune est une portion territoriale de la Préfecture, dirigée par un Bourgmestre qui en assure la supervision générale et qui a de 8 à 15 Secteurs administratifs.

Le Secteur est une portion de la Commune comprenant plus de 450 familles, il constitue également une circonscription électorale des Conseillers communaux. Il y a un Conseiller communal par Secteur administratif.

Avantages de cette organisation:

Une organisation pareille revêt une importance capitale dans la vie d'une Commune et d'une Préfecture. La Commune permet au Préfet d'assumer facilement les affaires administratives et politique de la Préfecture. Les Secteurs administratifs groupent les habitants d'une même région géographique et humaine ayant les mêmes intérêts socio-économiques et facilitent le Bourgmestre son devoir car les Conseillers animent les activités politico-économiques dans les Secteurs.

2. Les organes techniques créés par la II ème République:

Dans le souci d'adapter la Commune comme Cellule de base de développement, à l'esprit de la II ème République, il a été créé dans chaque Commune de nouveaux organes à savoir: le Conseil de Développement Communal et la Commission Technique. Ce sont des organes essentiellement techniques conçus dans le but de favoriser le développement communal dans les domaines économiques.

...../.....

a. La Commission Technique:

C'est une institution créée dans le but de promouvoir le développement de la Commune. Elle aide le Bourgmestre et le Conseil communal de Développement dans la conception, l'évaluation et l'élaboration des projets ainsi que la recherche de financement. Elle suit de près la vie de lacunes à combler. Les membres sont nommés par le Ministère ayant l'Intérieur dans ses attributions. Il n'y a qu'une seule commission technique par Commune. Les membres sont choisis par le Conseil communal, ils ne sont pas tous, contrairement aux Conseillers communaux, nécessairement habitants de la Commune en considération.

B. Le Conseil Communal de Développement:

Il est composé par le Bourgmestre, les Conseillers communaux, les Chefs de service de la Commune, les membres du Comité communal et les Membres de la Commission technique. Il est chargé d'évaluer les résultats des projets, d'adopter des nouveaux projets de développement, de développer l'esprit de collaboration entre les différents responsables.

Bref, c'est ^{/un} organe de liaison entre les autorités gouvernementales et la Commune. C'est à lui qu'il revient d'assurer l'impulsion de développement communal. Il n'y a qu'un seul conseil de développement communal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE:

Le Bourgmestre est la plus haute autorité de la Commune, il représente à la fois le pouvoir central et la Commune, il est nommé par le Président de la République et son mandat est indéterminé.

Dans la Commune de NYAMABUYE, le Bourgmestre est aidé dans ses travaux administratifs par: - Un Fonctionnaire Assistant.

- Un Secrétaire, deux Dactylographes, un Agent Recenseur.
- Un Receveur Comptable
- Un Encadreur Communal de la Jeunesse et des Sports
- Un Encadreur Communal des Coopératives
- Un corps de la Police communal d'un effectif de 15 Policiers
- 9 Monitrices sociales
- 15 Encadreurs animateurs
- Quelques manoeuvres pour différents Secteurs d'activités.

..../....

Tout ce personnel émerge au budget de la Commune sauf les Encadreurs Animateurs repris par le Projet Agricole de GITARAMA vers la fin de l'Année 1986. La Commune a également à sa disposition un certain nombre d'agent de l'Etat qui y sont affectés et sur lesquels le Bourgmestre n'exerce qu'un contrôle administratif:

- Un Inspecteur de Secteur scolaire
- Un Agronome de Commune
- Un Président de Canton - 3 Juges, 2 greffiers et 2 plantons.
- Une responsable du CCDFP, une adjointe et 3 collaborateurs et un Secrétaire.
- Un Inspecteur de Police Judiciaire qui représente l'OMP.

Il est prévu deux adjoints au Bourgmestre; l'un chargé de l'administration l'autre chargé de l'économie.

Organisation politique:

Dans la Préfecture le Préfet est une autorité aussi politique qu'administrative. Il est responsable de la bonne marche du MRND et assure la bonne marche des organes placés sous sa supervision.

Dans la Commune, le Bourgmestre représente le pouvoir administratif et politique. Il est responsable du MRND dans la Commune et est aidé de quatre organes placés sous sa supervision.

- a. Le Comité communal qui est un organe exécutif de l'assemblée communale. Il veille à l'application des décisions des instances supérieures et examine toutes les questions intéressant la vie communale sur le plan politique, sociale, économique et culturel. Il analyse les rapports des Conseillers de Secteurs, élabore une synthèse qu'il adresse à l'assemblée communale et au Comité préfectoral.
- b. L'Assemblée communale qui traite toute les question que lui soumet le Comité communal et se prononce sur le bilan semestriel, annuel des réalisations et de la vie du MRND dans la Commune.
- c. Le Conseiller de Secteur: il est responsable de la bonne marche du MRND dans son Secteur et contribue beaucoup à la rentrée des recettes et impôts dans la Commune. Il veille à l'application des décisions des instances du MRND et aide les masses à s'organiser pour réaliser les objectifs poursuivis par le M.R.N.D.

d) L'autonomie communale devait être plus large car certain agents mal intentionnés se servent de leur pouvoir pour freiner le développement communal.

1.2.2. Jumelage - Coopération

La Commune de NYAMABUYE n'a pas encore de partenaire dans le cadre de jumelage coopération. Les négociations qui ont été menées par la Soeur Odette des Dominicaines auprès des autorités de la ville de Toulouse en France ont plutôt évolué dans le cadre de Jumelage Coopération entre cette ville et toute la Préfecture de GITARAMA?

ORGANISATION POLITIQUE DANS LA PREFECTURE.--

Préfecture
Responsable du M.R.N.D.

- Congrès Préfectoral
- Conférence Préfectorale
- Responsable des org.

Conseil
Préfectoral

Comité Préfectoral
- Responsable M.R.N.D.
- Conseil Préfectoral
- Personnalités élues

Commune
BOURGMESTRE
Responsable du M . R . N . D

Assemblée Communale
- Responsable du M.R.N.D.
- Conseil de Développement
- Respons. des organisations

Comité Communal
- Responsable du M.R.N.D.
- Commission technique
- Personnes élues

Conseil de Secteur
- Conseiller de Secteur : Resp. du MRND
- Resp. des services techniques dans
la Commune.

Comités des Cellules :
Resp. du M.R.N.D.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DANS LA PREFECTURE

PREFECTURE

Services techniques
Préfectoraux

Services techniques
Préfectoraux

Conférence Préfectorale

Les 17 Communes
Bourgmestre + Conseillers communaux

Commission
Technique

Conseill de
Développement

Personnel Communal

Service techniques
dans la Commune

LA POPULATION DANS LES CELLULES

... aussi l'immigration... le Nord... le Sud... le Centre... le Nord.

2. CARACTERISTIQUES HUMAINES:

2.1. Peuplement: Croissance démographique.

En prenant le recensement de 1973 comme base, l'accroissement démographique de la Commune NYABUYE se présente comme suit:

Année	Superficie en Km ²	Population Totale	Densité
31/12/1973	166,24	40.633	244
31/12/1974	"	41.572	250
31/12/1975	"	42.477	255
31/12/1976	"	43.347	261
31/12/1977	"	44.752	269
31/12/1978	"	46.650	280
31/12/1979	"	47.731	287
31/12/1980	"	48.782	293
31/12/1981	"	50.872	306
31/12/1982	"	52.700	317
31/12/1983	"	54.272	326
31/12/1984	"	55.876	336
31/12/1985	"	57.893	348
31/12/1986	"	60.719	365
31/12/1987	"	63.470	381

Sur base de ces chiffres, l'on pourrait dire qu'en l'an 2.000, la Commune de NYABUYE sera habitée par une population d'environ 84.675 personnes, soit une densité de 509 habitants au Km².

Au cours de l'année 1986, nous avons enregistré 174 entrées des gens qui proviennent d'autres Communes (les deux sexes) C.à.S 143 femmes et 31 hommes sont venus habiter notre Commune en provenance d'ailleurs.

Pour le mouvement migratoire des ressortissants étrangers et des pays limitrophes qui exercent certaines activités telles que la religion, le commerce, l'assistance technique, l'artisanat, l'encadrement scolaire.... Les intéressés passent au service d'immigration et Emigration Préfectoral qui pourrait donner le chiffre exact.

Le laissez-passer tenant lieu de passe-port pour les pays limitrophes + Kenya qui est délivré cette fois-ci à la Commune facilite aux rwandais leurs voyages à l'étranger. Il y a aussi lieu de se munir de la carte de la C.E.P.G.L. (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs) délivrée par le S.I.E.M. (Service d'Immigration et Emigration Préfectoral) pour voyager librement dans les pays membres de la Communauté. La dite carte est donnée seulement aux Agents de l'Etat, Commerçants et hommes d'affaires.

Nous mentionnons ici que dans le temps la population était plus dense au Nord qu'au Sud de la Commune, cependant le mouvement migratoire actuel à la recherche des terre fertiles de l'Est et du Sud, tend à équilibrer la répartition des habitants suite à l'exode du Nord au Sud. A cela s'ajoute aussi l'expropriation incessante qui s'effectue dans le Centre Urbain de GIBUYA qui s'accroît continuellement.

REPARTITION DE LA POPULATION PAR CERCLES ADMINISTRATIFS

ANNÉE 1937.-

SECTEURS	M	F	TOTAL
GAHOGO	1.596	1.735	3.331
GATIMINI	1.835	1.977	3.812
GENJUA	1.509	1.560	3.069
GIDIMBA	1.129	1.214	2.343
HEVULU	2.503	3.000	5.503
IBJUE	3.462	3.451	6.913
IKUCHI	2.008	2.107	4.115
IMYKINZA	1.600	1.753	3.353
IKUCUBA	2.394	2.601	4.995
KUJUBA	3.044	3.074	6.118
KULI	1.922	2.180	4.102
KWAMBA	1.400	1.605	3.005
SEYOGUE	3.697	3.851	7.548
TAMBE	2.300	2.415	4.715
TOTAL	30.939	32.531	63.470

Cette population couvre une superficie de 166,24 km² soit une densité de 381 habitants au km².

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR ANNEE
ARRÊTÉS AU 31/12/1987.-

Année	Population totale	Naissances	Décès	Mouvement migratoire		Accroissement réel
				Entrées	Sorties	
1973	40.633	1.273	260	80	149	942
1974	41.572	1.340	242	121	244	955
1975	42.471	1.116	252	76	107	753
1976	43.347	1.162	253	196	330	775
1977	44.752	1.495	239	324	125	1.405
1978	46.590	2.171	297	160	137	1.847
1979	47.731	1.902	222	57	110	1.037
1980	48.762	1.808	193	71	115	1.051
1981	50.972	2.137	235	527	239	2.190
1982	52.700	2.013	230	115	154	1.736
1983	54.272	1.737	175	100	177	1.564
1984	55.870	1.661	230	160	230	1.569
1985	57.093	2.202	167	107	207	2.017
1986	58.719	2.921	167	174	130	2.790
1987	63.470	3.030	259	210	201	2.800

Ce recensement n'est pas exhaustif, car certains ne viennent pas se faire inscrire à leur entrée dans la Commune, ou ne font pas inscrire leurs enfants à la naissance, même faire enregistrer les décès soit par négligence ou l'ignorance de l'utilité de ces calculs. Ce cas se rencontre souvent chez les époux qui n'ont pas contracté un mariage légal et chez les redevables des impôts non-payés.

Taux d'accroissement:

Taux d'accroissement naturel:

Naissance de l'année moins les décès x 100 et diviser par l'ensemble de la population en fin d'année:

$$\frac{(3030 - 295) \times 100}{63.470} = 4,30\%$$

Taux d'accroissement réel:

Naissances plus entrées moins les décès plus les sorties multiplier par 100 et ensuite, diviser par le nombre total de la population. $(3030 + 210) - (296 + 201) \times 100 = 4,97$

63.470

REPARTITION DE LA POPULATION PAR AGE
 SEXE ET ETHNIE JUSQU'AU 31/12/1987.-

AGE	SEXES			SEXES									
	M	F	TOTAL	HUTU		TUTSI		TWA		NATURALISE		TOTAL	
				M	F	M	F	M	F	M	F		
88													
-1	437	419	856	418	404	15	14	3	-	1	1	856	
1	801	770	1571	773	732	27	34	1	3	-	1	1571	
2	934	937	1871	905	891	25	29	3	17	1	-	1871	
3	986	1018	2004	959	981	23	37	72	-	2	-	2004	
4	1005	988	1993	986	965	19	22	-	1	-	-	1993	
5	1031	1043	2074	989	996	38	41	3	4	1	2	2074	
S/T	5194	5175	10369	5030	4969	147	177	12	25	5	4	10.369	
6	1112	1111	2223	1081	1073	27	32	4	5	-	1	2223	
7	879	883	1762	837	844	38	34	3	3	1	2	1762	
8	885	955	1840	852	927	29	27	4	1	-	-	1840	
9	951	934	1785	818	920	30	11	2	3	1	-	1785	
10	913	929	1842	874	900	37	24	2	4	-	1	1842	
S/T	4640	4812	9452	4462	4664	161	128	15	16	2	4	9452	
11	963	971	1934	915	942	42	25	4	3	2	1	1934	
12	991	955	1946	958	927	25	26	8	2	-	-	1946	
13	732	721	1453	696	692	27	28	8	-	1	1	1453	
14	719	721	1440	681	678	26	31	11	12	1	-	1440	
15	749	793	1542	693	728	52	64	2	2	2	-	1542	
S/T	4154	4161	8315	3943	3967	172	174	33	18	6	2	8.315	
16	713	731	1444	650	670	58	55	5	5	-	1	1444	
17	741	685	1426	682	630	53	51	5	4	1	-	1426	
18	676	565	1241	618	489	55	68	3	8	-	-	1241	
19	609	582	1191	547	517	51	61	10	4	4	1	1191	
20	609	586	1195	556	524	49	60	4	2	-	-	1195	
S/T	3348	3149	6497	3053	2830	266	295	27	23	2	1	6.497	
21	617	584	1201	568	529	47	50	2	5	-	-	1201	
22	503	570	1073	451	515	50	53	2	2	-	-	1073	
23	510	563	1073	474	524	34	37	2	2	-	-	1073	
24	516	525	1041	462	483	51	38	2	4	1	-	1041	
25	503	498	1001	455	453	46	42	1	3	1	-	1001	
S/T	2649	2740	5389	2410	2504	228	220	9	16	2	-	5389	

.../...

26:	512	: 503	: 1015	: 464	: 451	: 46	: 51	: 1	: 1	: 1	: 1	: 1015
27:	530	: 529	: 1059	: 479	: 500	: 47	: 27	: 4	: 4	: -	: 1	: 1059
28:	512	: 592	: 1024	: 470	: 459	: 38	: 48	: 4	: 5	: -	: -	: 1024
29:	458	: 522	: 980	: 430	: 477	: 27	: 42	: -	: 3	: 1	: -	: 980
30:	382	: 343	: 725	: 354	: 309	: 25	: 31	: 3	: 2	: -	: 1	: 725
S/T:	2394	: 2409	: 4803	: 2197	: 2196	: 183	: 199	: 12	: 12	: 2	: 2	: 4.803
31:	450	: 450	: 900	: 423	: 425	: 25	: 19	: 2	: 5	: -	: 1	: 900
32:	444	: 433	: 877	: 424	: 395	: 18	: 34	: 2	: 4	: -	: -	: 877
33:	534	: 481	: 1015	: 510	: 451	: 21	: 30	: 3	: -	: -	: -	: 1015
34:	624	: 648	: 1272	: 594	: 617	: 29	: 31	: 1	: -	: -	: -	: 1272
35:	531	: 661	: 1192	: 503	: 631	: 26	: 26	: 2	: 3	: -	: 1	: 1192
S/T:	2583	: 2673	: 5256	: 2454	: 2519	: 119	: 140	: 10	: 12	: -	: 2	: 5256
36:	388	: 401	: 789	: 363	: 376	: 23	: 24	: 1	: 1	: 1	: -	: 789
37:	328	: 313	: 641	: 293	: 288	: 31	: 25	: 4	: -	: -	: -	: 641
38:	227	: 231	: 458	: 194	: 206	: 29	: 22	: 4	: 3	: -	: -	: 458
39:	271	: 301	: 572	: 247	: 270	: 21	: 29	: 3	: 2	: -	: -	: 572
40:	182	: 280	: 462	: 157	: 259	: 24	: 21	: 1	: -	: -	: -	: 462
S/T:	1396	: 1526	: 2922	: 1254	: 1399	: 128	: 121	: 13	: 6	: 1	: -	: 2922
41:	177	: 180	: 357	: 149	: 156	: 26	: 22	: 2	: 1	: -	: 1	: 357
42:	155	: 166	: 321	: 129	: 141	: 25	: 24	: 1	: 1	: -	: -	: 321
43:	95	: 100	: 195	: 59	: 77	: 32	: 23	: 4	: -	: -	: -	: 195
44:	84	: 94	: 178	: 54	: 75	: 28	: 16	: 1	: 3	: 1	: -	: 178
45:	113	: 134	: 247	: 84	: 117	: 29	: 14	: -	: 2	: -	: 1	: 247
S/T:	624	: 674	: 1298	: 475	: 566	: 140	: 99	: 8	: 7	: 1	: 2	: 1298
46:	146	: 178	: 324	: 133	: 151	: 12	: 24	: 1	: 3	: -	: -	: 324
47:	132	: 169	: 301	: 112	: 135	: 19	: 31	: 1	: 3	: -	: -	: 301
48:	156	: 161	: 317	: 128	: 123	: 24	: 38	: 4	: -	: -	: -	: 317
49:	98	: 130	: 228	: 70	: 93	: 24	: 37	: 4	: -	: -	: -	: 228
50:	135	: 154	: 289	: 101	: 126	: 30	: 26	: 4	: 2	: -	: -	: 289
S/T:	667	: 792	: 1459	: 544	: 628	: 109	: 156	: 14	: 8	: -	: -	: 1459
51:	139	: 199	: 338	: 109	: 156	: 28	: 37	: 2	: 6	: -	: -	: 338
52:	112	: 150	: 262	: 72	: 121	: 37	: 28	: 3	: 1	: -	: -	: 262
53:	100	: 141	: 241	: 68	: 108	: 27	: 30	: 5	: 2	: -	: 1	: 241
54:	93	: 137	: 230	: 74	: 108	: 18	: 28	: 1	: 1	: -	: -	: 230
55:	100	: 117	: 217	: 81	: 98	: 16	: 16	: 3	: 3	: -	: -	: 217
S/T:	544	: 744	: 1288	: 404	: 591	: 126	: 139	: 14	: 13	: -	: 1	: 1288

...../.....

56 :	144 :	155 :	299 :	112 :	129 :	30 :	26 :	2 :	- :	- :	- :	299
57 :	108 :	136 :	244 :	90 :	125 :	18 :	9 :	- :	2 :	- :	- :	244
58 :	128 :	147 :	275 :	112 :	130 :	14 :	16 :	2 :	1 :	- :	- :	275
59 :	118 :	134 :	252 :	103 :	119 :	13 :	14 :	2 :	1 :	- :	- :	252
60 :	116 :	146 :	262 :	98 :	134 :	18 :	10 :	- :	2 :	- :	- :	162

S/T :	614 :	718 :	1332 :	515 :	637 :	93 :	75 :	6 :	6 :	- :	- :	1332
-------	-------	-------	--------	-------	-------	------	------	-----	-----	-----	-----	------

61 :	104 :	139 :	243 :	72 :	103 :	21 :	24 :	11 :	12 :	- :	- :	243
62 :	82 :	140 :	222 :	62 :	116 :	16 :	17 :	4 :	7 :	- :	- :	222
63 :	109 :	150 :	259 :	78 :	126 :	24 :	16 :	7 :	8 :	- :	- :	259
64 :	138 :	163 :	301 :	113 :	134 :	21 :	27 :	4 :	2 :	- :	- :	301

S/T :	433 :	592 :	1025 :	325 :	479 :	82 :	84 :	26 :	19 :	- :	- :	1025
-------	-------	-------	--------	-------	-------	------	------	------	------	-----	-----	------

65 :	1699 :	2366 :	4065 :	1206 :	1849 :	360 :	384 :	131 :	130 :	2 :	3 :	4065
plus :	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

TOT :	30939 :	32531 :	63470 :	28272 :	29798 :	2314 :	2391 :	330 :	321 :	23 :	21 :	63470
-------	---------	---------	---------	---------	---------	--------	--------	-------	-------	------	------	-------

2.1.2 Mentalité, coutume et tradition:

L'organisation coutumière et sociale est basée sur des structures déjà mises en place par le régime démocratique qui les installe et les stabilise.

La famille reste toujours la Cellule de base pour la société, les relations sont multiples surtout entre les membres et les voisins.

L'entraide est effective: Transport des malades vers les centres de santé et Dispensaire, humimation des défunts, construction des habitations et tant d'autres problèmes d'intérêt commun.

L'entraide aussi fait ses éclats dans le cadre des travaux communautaires de développement UMUGANDA, institutionnalisé par la IIème République. Pour le moment une organisation moderne se fait remarquer et justifie que les autorités de la 1ère République ne respectaient plus les principes dont la ligne directrice s'était inspiré d'une idéologie égalitaire et progressiste dans le domaine social lors de la Révolution de 1959. C'est pourquoi une Révolution morale s'opéra le 05.07.1973 sous les ordres du Guide Eclairé, son Excellence le Général Major HABYALIMANA Juvénal, qui au commencement fonda le Comité pour la paix et l'Unité Nationale et qu'il remplaça ensuite par le M.R.N.D. - Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, proclamé solennellement le 05.07.1975.

Le M.R.N.D. est le trait d'union entre les différentes ethnies et régions du Pays et constitue la forme de l'Unité, Paix et Développement de tous les Rwandais. Pour arriver à cette fin, une organisation politique et administrative fut entamée.

3.2. Organisation administrative et politique:-

La Commune constitue la Cellule de base pour le développement harmonieux du Pays. Fruit de la décentralisation, il est à remarquer que les Communes constituent vraiment des Cellules autonomes, disposant des pouvoirs de décisions dans leur domaine privé et d'un droit d'initiative étendu. Sans doute, restent-elles sous la tutelle de l'exécutif exercée par le Préfet au niveau de la Préfecture, si bien que les systèmes préservent largement le droit d'initiative des pouvoirs communaux, associations intercommunale et d'engagements personnels.

De même les Communes gèrent librement les biens de leur domaine privé et publics. Elles disposent des pouvoirs d'expropriation pour causes d'utilité publique. Elles peuvent lever les impôts et recourir à l'emprunt. Elles ont le droit de conclure des actes de conventions.

Pour assurer une sécurité physique et morale de la population de la Commune, la Commune de NYAMABUYE dispose d'un effectif de 8 Policiers/qui à la tête se trouve un Brigadier et son Adjoint et ceux-ci collaborent étroitement avec le Bourgmestre de la Commune.

La Commune de NYAMABUYE est divisée en 14 Secteurs administratifs et chaque Secteur est dirigé par un Conseiller communal élu par la population de son ressort pour un mandat de cinq ans.

Ces 14 Secteurs sont subdivisés en 94 Cellules du MRND dirigée chacune par un Comité de 5 personnes dont à la tête un Responsable. Ce Comité est également élu par la population selon les directives déterminées dans le Manifeste et Statuts du MRND pour un mandat de 5 ans. Les Conseillers communaux et les membres des Comités de Cellules défaillants sont remplaçables au cours de leur mandat.

2.1.3 Religion:

La Religion la plus pratiquée est le catholicisme, plus de 85% de la population est Catholique; vient ensuite la religion protestante (Eglise Episcopale, Eglise de Pentecôtes et Eglise Baptiste) les adventistes du 7ème jour et les musulmans.

2.1.4 Habitat:

La Commune de NYAMABUYE n'abrite qu'un Centre Urbain à savoir " Le Centre de GITARAMA" qui est divisé en quatre Secteurs administratifs et abrite une population s'élevant à 12.853.

- Le Secteur de GITARAMA compte 2.343 habitants
- Le Secteur de GAHOGO compte 3.331 habitants
- Le Secteur de RULI compte 4.110 habitants
- Le Secteur de GIHUMA compte 3.069 habitants

La population totale du quartier urbain est de 12.853.

...../.....

Le Centre s'accroît aussi vers le Secteur de Gatenzi, sur la grand route vers KIGALI.

A ces chiffres il faut y ajouter les fonctionnaires et agents des différents services préfectoraux sans oublier l'importante mission de KABGAYI ainsi que les hommes du Secteur commercial. Le taux d'urbanisation du Centre de Gitarama peut s'élever à 2%.

2.1.5 Bâtiments civils - Urbanisme - Cadastre:

Les bâtiments civils localisés dans le Centre urbain de GITARAMA et à Mbare Secteur SHYOGWE sont gérés par le service de l'urbanisme et des bâtiments civils dépendant du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie.

Urbanisme:

Pour définir le centre dans la politique d'urbanisation de la Commune NYAMABUYE, nous pensons qualifier ainsi dans notre terminologie comme centre, toute agglomération réunissant au moins trois des éléments cités ci-dessous et ce, en même endroit:

- Centre de négoce
- Paroisse ou Mission
- Maison communale
- Tribunal de Canton
- Dispensaire
- Complexe scolaire
- Une activité importante.

Dès lors, nous pouvons mentionner comme "centre" en Commune NYAMABUYE: les endroits ci-après:

- GITARAMA
- SHYOGWE
- MBUYE
- KABGAYI.

Mais tous ces centres, on ne peut pas qualifier d'urbains, car nous acceptons sous l'appellation "Urbanisme", un ensemble de mesures techniques administratives, économiques et sociales qui doivent permettre un développement harmonieux rationnel et humain des agglomérations. Mais pour ce qui est de GITARAMA, ces mesures n'existent pas, malgré qu'on peut se documenter pour le centre de Gitarama à une étude monographique fort élémentaire de missions d'urbanisme et d'habitat de Paris.

.....?.....

Mais ce travail français est loin de satisfaire la définition donnée, car le développement de Gitarama est en quelque sorte figé, même l'ensemble de l'infrastructure tend au vieillissement.

Aussi, pouvons-nous à la lumière de ce qui précède, procéder à l'émission de quelques recommandations aptes à faire du centre et des Centres précités, de pôles urbains pouvant jouer un rôle certain dans le développement régional.

Définir aussi précisément que possible des limites des centres par le service du cadastre.

Instructuration des modes de construction (matériaux durables) et dans les normes obligatoires (grandeurs).

Imposition stricte des normes d'hygiène.

Entretien régulier des réseaux routiers et des maisons.

Prévisions d'alimentation en eau et électricité dans tous ces centres.

Prévoir un aménagement de territoire viable et rationnel suivant les normes internationales ou celles adaptées dans notre pays.

- La construction d'un Hôtel ou des Hôtels-restaurants dans notre centre à la place des bicoques carottes qui attirent le dégoût des voyageurs transitant ou visitant notre Préfecture.
 - Le renouvellement de tous les bâtiments commerciaux de notre Préfecture donnant un marque de vieillesse à nos jeunes commerçants.
 - Pour tous les autres recommandations, nous renvoyons à l'étude monographique française pré-citée.
-

LE TRAVAIL :

A. Données de base :

1. Répartition des salariés : Parmi les salariés on peut les classer dans les Secteurs suivants :

- Les agents Communaux et l'agent du tribunal de canton.
- Les agents des différents services préfectoraux.
- Les agents des frères Josophites et du petit séminaire.
- Les agents de l'Ecole des Infirmières de Kabgayi.
- Les agents de l'UNR.
- Les agents du CFMIP.
- Les agents de l'Ecole Normale Technique de Shyogwe.
- Les Enseignants.

2. Les agents du Secteur privé :

- Les agents de la menuiserie de Kabgayi.
- Les agents de l'Imprimerie de Kabgayi.
- Les agents du CRFC Murambi.

3. Les salariés non-Rwandais :

- Les hommes du Secteur Commercial
- La Paroisse de Kabgayi et Kivumu
- Hôpital de Kabgayi
- U.R.G.
- CRFC de Murambi
- Paroisse de Shyogwe
- Centre de Santé de Gitarama
- Paroisse de Nyabisindu (Gitarama)

Main d'oeuvre occupée :

Le Secteur Primaire est dominant : L'activité économique de la population est basée en très grande partie sur l'agriculture. Le facteur principale du revenu monétaire provient de la production du café seule plante industrielle disponible dans la Commune.

Certe, on remarque que la culture du manioc¹⁾ constitué un élément de base dans l'économie du paysan car il est exporté vers les grands marchés des grandes villes.

Cerains varolisent des produits d'élevage, d'autres font simultanément leurs cultures et des travaux artisanaux. La Commune n'a aucune industrie.

Comme pôle d'attractions pour une main d'oeuvre salariée nous avons :

- La menuiserie de Kabgayi, l'Imprimerie, Menuiserie, Garage et une Forge importante. *à côté de la forge de Gitarama (S.A.G.)*
- Le centre de Gitarama noyau déjà important des fonctionnaires et d'agents de l'Etat de divers secteurs et d'un certain nombre de commerçants et d'artisan de divers métiers.
- La présence de deux centres de formation de cadres, de divers établissements, d'écoles secondaires, de l'Hôpital et de la Maternité de Kabgayi, représente déjà une possibilité importante d'emploi.

- La Commune aussi occupe un certain nombre d'agents à ses services.
 - Enfin, un nombre d'autres personnes travaille en dehors de la Commune tout en y conservant son point d'attache et ses terres.
- Le revenu méténaire est très faible pour les agriculteurs, il est imé à plus ou moins 6.000 FRT par an, il faudra y ajouter les produits consommés pour la substance. Les salaires de la main d'oeuvre non-spécialisés sont fixés par l'Arrêté Présidentiel.

4. Masse des salaires :

- a. Les agents du Gouvernement oeuvrant dans la Commune émargent sur le budget de leurs Ministères et à chacun le salaire est correspondant à son grade.
- b. Les agents du secteur privé, leurs salaires sont définis par la loi et l'Arrêté Ministériel.
- c. Les agents émargent au budget de la Commune :

<u>Catégorie</u>	<u>Titre</u>	<u>Traitement mensuel brut</u>
I	Secrétaire Communal	11.250
	Receveur Comptable	11.250
	Encadreur Communal	11.250
	Chauffeur	11.250
II	Caissière Communale	9.000
	Moniteur social Chef d'équipe	-
	Vulgarisateur agricole	-
III	Policier Communal	7.500
	Fontainier	7.500
	Moniteur Agricole	7.500
	Percepteur	7.500
	Agent Recenseur	7.500
	Dactylographe	7.500
	Monitrice Sociale	7.500

N.B. Conformément à l'article 39 du D.L. du 26 Septembre 1974 modifiant le titre 1er de la loi du 23 Novembre 1963 portant code d'organisation Communale, le Bourgmestre est considéré comme en position de détachement et garde les avantages prévus par le statut qui le régissait avant d'être Bourgmestre et reçoit les avantages cités dans le D.L. 04/79 du 15/02/1979.

Les autres agents communaux sont régis par le statut du personnel communal cité dans l'A.P. N° 254/03 du 23/11/1975 et l'instruction N° 385/03.01.02 du 14/03/1979 leur fixant les indemnités de logement et de restaurant.

5. Protection du travail et prévoyance sociale :

Comme ailleurs, sur toute l'étendue de la République, il y a des lois qui protègent les travailleurs de la Commune Nyamabuye. Aucun employeur n'est censé ignorer ces lois, du fait qu'il y a le code du travail, bouquet où sont condensées toutes les lois qui protègent le travailleur. Les employeurs reçoivent en outre les arrêtés ministériels et des brochures comportant des lois protégeant le travailleur. Des mesures ad hoc sont prévues pour les employeurs qui ne respectent pas les instructions en vigueur.

quant à la prévoyance sociale, tout employeur doit se faire immatriculer à la Caisse sociale du Rwanda et faire assurer ses travailleurs, versant régulièrement leurs cotisations-pensions et risques professionnels et ce par chaque trimestre à raison de 8 % de cotisation calculées sur base de salaire de travailleurs, soit 3 % de la part de l'Employeur, plus 2 % de risques professionnels. En tout 3 % quote-part du travailleur, 5 % quote-part de l'employeur ce qui revient à 8 %.

L'intérêt que la Caisse Sociale du Rwanda apporte aux travailleurs affiliés est bien connu. Les employeurs ne voulant pas immatriculer leurs travailleurs sont punis par la loi.

Les problèmes liés :

- Le marché du travail est très étroit car le débouché du travail est moins nombreux.
- Le rendement et l'assiduité au travail est très dictutable surtout aux agents qui sont directement payés par l'Etat. Quant aux paysans qui travaillent pour eux-mêmes, le rendement est promettant c'est un moyen de service.
- L'on pourrait conclure, que la Commune de Nyanabure est loin de résoudre ses problèmes de chômage comme d'ailleurs c'est un problème général du pays.

NYABUJE	Catholique	Kabuga	5	11	4	32	1.070
		Gisanga	4	4	-		
		Gitare	12	7	5		
NYABUNYU	l'entecote	Nyabisindu	0	0	-	0	421
GEMARA U.R.G.	Catholique	Gitarana	7	-	7	14	636
		Iduye	7	-	7		

- Tout le Secteur de NYABUJE totalise 104 enseignants dont la majorité est féminine. Elles sont au nombre de 131 soit 71% du personnel tandis que le nombre d'hommes est de 53 soit 29% du personnel.
- Les écoles sont fréquentées par 11.068 élèves dont 5734 et 5934 filles. D'après les données démographiques de la Commune l'on remarque que le taux de scolarisation s'accroît de plus en plus (77% pour cette année).
- Il existe aussi deux écoles privées relevant de l'Université Radiophonique de GEMARA (U.R.G.) qui y diffuse un programme de l'enseignement de la 1ère année à la 7ème année au moyens techniques audio-visuels. Ces deux Centres sont GEMARA et IDUYE.

L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE.-

- Il s'agit d'un enseignement officiel, organisé selon les principes de la réforme scolaire pour occuper les enfants sortant de la 6ème année de l'Ecole Primaire.
- Cet enseignement suit un programme défini par le bureau pédagogique du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire.
- La Commune de NYABUJE compte maintenant 5 CERAI.
 1. Le CERAI Shyogwe: Ce CERAI est mixte, il compte 102 élèves. Il a été construit avec l'aide du Gouvernement Rwandais et a comme option la menuiserie et la menuiserie ainsi que la coupe-couture et la cuisine. Il est tenu par 6 professeurs dont 1 à la direction.
 2. Le CERAI MAVU U: Ce CERAI forme uniquement les jeunes garçons; ancien CERAI converti en CERAI avec la réforme scolaire, il compte actuellement 119 élèves et a comme option la menuiserie et la menuiserie. Il est tenu par 5 professeurs dont 1 à la Direction.
 3. Le CERAI de MABG WI: Ancienne Section Familiale, elle est reconvertie en CERAI et forme les jeunes filles uniquement. Ce Centre compte 123 élèves et a comme option: La coupe-couture, broderie et tricotage. Il est tenue par 6 professeurs dont 1 à la Direction.
 4. Le CERAI de GEMARA: Ancienne Section Familiale reconvertie en CERAI. Ce Centre compte actuellement 79 jeunes filles qui apprennent comme option principale: la broderie, la coupe-couture et tricotage. Il est tenue par 5 professeurs dont 1 à la Direction.

.... /

5. Le CERAI de MBUYE; C'est un Centre nouvellement créé, il a ouvert ses portes avec l'année scolaire 1985/1986 et compte 72 élèves. Les jeunes garçons y apprennent comme option principale: La maçonnerie et la menuiserie.

NOTE: Les CERAI de Gitarana, Mbuye et Kavumu ont pour la Congrégation des Soeurs Dominicaines, tandis que celui de MABGAYI est soutenu par la Paroisse Catholique de Mabayi. Le CERAI de SHYOGYE est soutenu par la Paroisse de SHYOGYE de l'Eglise Episcopale au Rwanda. Il existe aussi un Centre de Formation de la Jeunesse à SHYOGYE qui est géré par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Il dispense la formation sur l'Agric-Elevage, la maçonnerie et la menuiserie.

La Commune de NYALABUYE compte 5 établissements d'Ecoles secondaires:

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT	Nbre de Professeurs	Capacité d'accueil	Nbre d'élèves	Nbre d'élèves originaires de la Commune.	Elèves originaires de la Préf.
Ecole Normale de SHYOGYE	12	300	207	-	-
Ecole Normale Primaire de MABGAYI (Collège St Joseph)	16	100	210	10	66
Ecole d'Infirmerie de MABGAYI	-	-	-	-	-
Petit Séminaire de MABGAYI	25	200	297	39	220
Ecole des Auxiliaires de la Santé	12	75	75	4	10

La Commune héberge aussi deux centres de Formations:

- a) Le Centre Rwandais de Formation des Cadres (CRFC) à MUMBI.
- b) Le Centre de Formation des Maîtres en Travaux Pratiques à GITARANA (C.F.M.T.P.).

LA SANTE

A. Le Centre de Santé de GITARAMA :

1. Personnel : - 2 Médecins
- 4 Infirmières A1
- 3 Infirmières A3
- 1 Infirmiers A3
- 3 Assistantes sociales
- 3 Aides accoucheuses
- 1 Technicien vaccinateur
- 1 Auxiliaire de santé
- 1 Travailleur qualifié
- 3 Travailleuses
- 6 Travailleurs

B. Les principales maladies soignées au cours de l'année 1987

	Cas
1. Paludisme	3.936
2. Maladies de l'appareil respiratoire	2.729
3. Troubles fonctionnels de l'appareil digestif.	1.612
4. Céphalées	1.340
5. Angine	1.244
6. Helminthiasos	918
7. Rhumatisme sans précision	702
8. Maladies transmissibles par voie sexuelle.	583
9. Maladies diarrhéiques	446
10. Palynévrite	395

C. Stratégie pour lutter contre les grandes endémies

1. Education pour la santé : 253 séances
2. Visites à domicile : 73 visites
3. Vaccinations
- | | |
|--------------------|-------|
| 1. BCG | 1.785 |
| 2. Antipoli | 1.916 |
| 3. DTC | 1.910 |
| 4. V.A. Rougeoleux | 1.725 |
| 5. VAT | 357 |

D. Cas de maladies sociales rencontrés

1. Troubles mentaux = 117 dont 38 ressortissants de la Commune Nyamabuye
2. Malnutrition protéino-calorique = 72
3. Tuberculose = 4

E. Difficultés rencontrées

Le Centre de santé de Gitarama a la capacité d'hospitalisation de 58 lits dans 7 salles exiguës de malades et 3 chambres individuelles à 2 lits chacune. Ce nombre de lit doit être augmenté vu que les malades surtout les enfant partagent à 2 un même lit. L'extension du Centre de Santé reste un des besoins importants qui ne devrait pas attendre longtemps.

Les malades de paludisme étant devenus nombreux, les consultations au dispensaire ont doublé ou même triplé, dépassant 600 malades par jour de sorte que le personnel soignant au Centre de Santé se trouve souvent débordé par le travail, étant obligé de continuer le service dans les heures de midi ou après 17h.

Le personnel soignant est insuffisant en considération du service qui leur est chargé, surtout que les gardes de nuit, de week-end entraînent des récupérations et des absences par des congés ou du maladies déséquilibrant aussi la situation.

Les activités menées sur collines surtout des visites à domicile et l'encadrement des membres des comités de santé boitent souvent, vu que la plupart des fois les Conseillers ou les membres des comités de Cellules ne collaborent pas dans les sens de l'exigence des programmes élaborés : (des réunions, visites en familles pour hygiène et aspect santé en général, contrôle des cabarets et restaurants).

LE DISPENSAIRE DE MBUYE :

Effectif du personnel en place.

1. Assistant médical 1
2. Aide accoucheuse 1
3. Auxiliaire de santé 1
4. Travailleurs 2
5. Zamu 1

Les principales maladies et nombre des cas.

Paludisme	717	
Castrite	305	
Rhumatisme	265	
Helminthiase	259	
Maladies de voies respiratoires supérieures		211
Maladies des tissus dentaires dures		102
Avitaminose C	69	

La Stratégie menée pour lutter contre les grandes endémies :

- Séances de vaccination (enfant de 0-5 ans) 60
- Séances de vaccination (femmes enceintes) 46
- Education sanitaire 334
- Visite à domicile 109
- Des cas des maladies sociales 91

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 1987 :

- Le personnel insuffisant
- Le bâtiment du Dispensaire trop étroit
- L'hébergement mixte et petit
- La manque de l'eau
- Pauvreté en moyen de déplacement lors des visites domiciliaires de vaccination et de coumers.

L'HOPITAL DE KABGAYI:

I. PERSONNEL DE L'HOPITAL:

- 4 Médecin
- 3 Assistants médicaux
- 8 Infirmiers A2
- 9 Infirmiers A3
- 2 Laborantin A3
- 2 Aides accoucheuses
- 6 Aides infirmiers
- 2 Assistants sociales A2
- 3 Assistants sociales A3
- 1 Secrétaire (A2)
- 1 Aide kinesiste
- 1 Manipulateur RX
- 1 Agent sanitaire Labo
- 1 Intendant
- 1 Dactylographe
- 55 Ouvriers
- 17 Ouvriers qualifiés
- 6 Veilleurs
- 1 Planton
- 1 Comptable
- 3 Aides intendants

II. LES PRINCIPALES MALADIES SOIGNEES AU COURS DE L'ANNEE 1987.

MALADIES:

NOMBRE DE CAS:

01. Paludisme	9.509
02. Gastrite	1.227
03. Grippe	1.117
04. Troubles de l'appareil digestif	952
05. Rhino-pharyngite aiguë (rhume banal)	854
06. Contusions	691
07. Autres maladies de l'appareil urinaire	605
08. Céphalées isolées	597
09. Autres maladies diarrhéiques	572
10. Accident de route	501
11. Rhumatisme chronique	444
12. Pneumonie	430
13. Carie dentaire	372
14. Broncho-pneumonie	363
15. Autres maladies des organes génitaux de l'homme	356
16. Conjonctivité	301
17. Autres helminthiases intestinales	281
18. Bronchite aiguë	270
19. Maladies de la peau	220
20. Polynévrite	211
21. Blessures	210
22. Otite externe	193

23. Gastro-enterite	186
24. Gâle	175
25. Ankylostomiase	171
26. Bronchite chronique	154
27. Traumatisme superficiel	152
28. Sciatique	141
29. Hypertension artérielle isolée	130
30. Tumeur de nature non précisée de la peau et de l'appareil ostéomusculaire	113
31. Otite moyenne	107
32. Troubles de la menstruation	105
33. Fracture des membres supérieurs	102
34. Gastrite chronique	92
35. Dysentérie bacillaire	91
36. Infection gonococcique	87
37. Malnutrition protéidique	87
38. Eczéma	80
39. Etat mal défini de morbidité	64
40. Accouchement avec déchirure du périnée	60
41. Maladies du cœur	58
42. Stomatite	56
43. Asthme	55
44. Bronchite sans précision	52
45. Hépatite virale (avec ictère)	51
46. Rhumatisme articulaire aigu	50
47. Prurit	46
48. Tuberculose pulmonaire	44
49. Avortement spontané	40
50. Brûlure	38
51. Diabète sucré	38
52. Hémorroïdes	38
53. Trouble de la ménopause	38
54. Varicelle	38
55. Epistaxis	36
56. Gingivite	35
57. Trichomonase vaginale	34
58. Syphilis récente symptomatique	34
59. Syphilis sans précisions	34
60. Zona	29
61. Fracture des membres inférieurs	27
62. Goître	26
63. Cirrhose du foie	25
64. Orzèlet	24
65. Furoncle	24
66. Amibiase	22
67. Chute accidentelle	21
68. Varices des membres inférieurs	20
69. Autres maladies des organes génitaux	20
70. Morsures ou piqure d'animaux ou d'insectes	20

EDUCATION POUR LA SANTE .-

THEME	MOMENT DE SAUVAGES UTILISANT		Aide visuelle
	Histoire traditionnelle	Démonstration	
Vaccination	334	95	16
Paludisme	177	-	177
Diarrhée	18	-	-
Nutrition	5	-	5
Service de nutrition autres	114	-	114
Planning familial	30	-	-
Maladies sexuellement transmissibles	157	-	157
Grossesse et accouchement	70	-	70
Autres (préciser)	22	-	22
verminoses	12	-	-
Hygiène	1	-	-
Journée des malades			
Dysentérie bacillaire			

LE DISPENSAIRE DE SHYOGWE :

Il est situé à environ 9 Km du Bureau Communal dans l'enceinte de l'établissement de l'Ecole Normale Technique de SHYOGWE. Il est soutenu par l'Eglise Episcopale au Rwanda, Diocèse de BUTARE.

1. Personnel : - 2 Infirmiers
- 1 Auxiliaire de Santé
- 2 Travailleuses

2. Equipement sanitaire : - Pas d'Ebergement.

3. Principales maladies soignées :

1. Affections des voies respiratoires	2.197
2. Vers intestinaux	1.720
3. Paludisme	2.078
4. Rhumatismes sans précision	966
5. Gastrites	261
6. Maladies diarrhéiques	225
7. Rougeole	-

4. La lutte contre épidémies :

- Vaccination (stratégie fixe et avancée)
- Education quotidienne pour la santé
- Visites à domicile.

5. Les maladies sociales : -

Le Service Social.

Infrastructure:

Le C.C.S.F.S. de la Commune de NYIRABUJE est abrité par un bâtiment dont il a bénéficié avec l'aide des Sœurs Dominicaines qui est conçu comme suit:

- 1 Bureau pour la Responsable
- 1 Bureau pour le Service d'alphabétisation
- 1 Bureau pour le Secrétaire
- Une salle polyvalente
- 1 magasin
- 1 Atelier

Mais ces locaux restent insuffisants. Le C.C.S.F.S. a besoin d'une autre salle aussi grande que la salle polyvalente pour d'autres activités socio-culturelles que la formation permanente, et d'un Atelier pour l'artisanat (menuiserie et forge).

Matériel: Le C.C.S.F.S. de la Commune de NYIRABUJE dispose du matériel suivant:

- De cuisine: Casseroles - Assiettes - Couverts - Plats.....
- De couture: Machines - Ciseaux, mètres ruban - Couverture - Pers à repasser.
- De l'Agriculture: Houes - Belles - Petits tridants.
- De maçonnerie: Marteau, tenailles, Truelles, Trillis.
- De menuiserie: Herminettes, Scies, Ciseaux, Equerres, Rabots.
- D'alphabétisation: Tableau noirs, Livres pour Formateurs.
- Le Bureau: Tables, Bureaux, Chaises, Bancs, Une machine, armoire et Etagères, Classeurs.
- De Support pédagogique: Documentation: Livres, Revues, Journaux, Brochures, Affiches.

Personnel:

Le C.C.S.F.S. compte cinq agents permanents qui assurent les activités journalières du Centre.

- Une Responsable qui coordonne les activités et l'administration du Centre et chargée spécifiquement de 4 Secteurs.
- Une Responsable adjointe qui s'occupe spécifiquement de 4 Secteurs et remplace en cas de besoin la Responsable du Centre.
- Une Responsable de l'Atelier de Couture, qui s'occupe aussi de 3 Secteurs de la Commune.
- Une Responsable du service d'Alphabétisation qui s'occupe aussi du Succursale du Camp militaire de GITARAMA.
- Un Secrétaire qui s'occupe en outre de 3 Secteurs.

Une du camp militaire de GITARAMA tenue par une Monitrice sociale, agent permanent du C.C.D.F.F. qui assure la formation de 33 femmes de ce centre, et les techniciens formateurs du C.C.D.F.F. y donnent les cours de leurs domaines respectifs.

Une chose qui regroupe les Secteurs: SHYOGWE, RUKAZA, RWAMARABA. Une de GIHUMA qui regroupe les Secteurs : GIHUMA - GAHOGO et GITARAMA.

Une de RULI qui regroupe les Secteurs: RULI - GATENZI - TAKWE. Celle de MUSUMBA comprend les Secteurs: MUSUMBA - MUNYINYA et KIVUMU.

Celle de MBUYE ne se compose que de ce seul Secteur.

2.5.3 La Commune a deux centres nutritionnelles à KABGAYI et à KIVUMU, dont la promotrice est la Soeur Bénigne des Benebikira.

SERVICE JUDICIAIRE.

1. Dénomination:

L'appellation origininaire de la juridiction attribuée à la Commune étant celle de "Tribunal de Canton KIVULU", il s'est trouvé récemment que par A.N. n° 260/05 du 19.04.1907, son vocable antérieur devienne officiellement "Tribunal de Canton NYALIBUKE" et corresponde ainsi au nom de la Commune du ressort elle-même.

Malgré à part cette observation, ce changement n'a porté aucune modification à son siège ordinaire, encore moins en ce qui concerne sa compétence territoriale ou matérielle.

2. LE CORPS JUDICIAIRE:

A l'expiration de l'année 1907, la juridiction ne comptait que 2 magistrats de carrière nommés à titre définitif respectivement par A.N. n° 272/07 du 10 mai 1902 et n° 73/05 du 21 janvier 1906 et ce, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Dans la même période, il ajoutait d'autres agents, soit: 2 Greffiers et 2 Plantons et l'on peut déplorer que ce personnel soit loin d'être suffisant compte tenu du nombre de litiges actuels; cette carence du personnel étant à l'origine des moyens limités du crédit qui met le Ministère de la Justice dans l'impossibilité d'envisager à faire de nouveaux engagements tel qu'on l'aurait souhaité.

3. INTERRUPTION TEMPORAIRE.

Les activités, du moins en ce qui concerne les séances de la Juridiction, ont été suspendues temporairement pendant qu'un troisième magistrat était attendu pour compléter le siège.

Il est sans conteste évident que ce manque d'un siège complet n'a pas moins désavantagé le progrès du service, si on remarque aux rapports annuels qu'il y a eu 207 jugements rendus en 1906 tandis qu'il y a eu 155 en 1907, soit donc une différence de 112 affaires non-jugées par rapport à celles de l'année 1906.

Le tableau ci-dessous représente le rythme de litiges à titre de comparaison, à commencer par les 3 années antérieures à 1907, en vue de se rendre compte des demandes introduites au cours de cette période.

Exercice	1904	1905	1906	1907
Litiges au début de l'année	212	214	225	240
Litiges reçues pendant l'année	303	364	247	200
Affaires jugées pendant l'année	303	259	332	155
Reste de litiges fin de l'année	214	305	240	205

De ces chiffres, l'état de litiges qui prévaut consiste en matière immobilière pour les affaires civiles et les infractions aux art. 318 et 329 du C.P.L. II en matière pénale; et, pour ce dernier cas aussi bien que pour d'autres infractions, un service régulier du Ministère Public est attaché directement au Tribunal de Canton NYALABUYE.

4. EXÉCUTION DES JUGEMENTS:

Quant à la valeur même et la fin des jugements rendus, la transmission en est faite aussitôt qu'ils deviennent exécutoires à l'autorité communale d'exécution en vue de faire bénéficier aux ayant-droits de leurs dûs en temps utiles.

Et, grosso modo, une collaboration étroite, rapide et bien concertée a toujours été dans le grand souci de servir la population entre l'autorité communale et le service judiciaire du moment.

ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

A. ATTRIBUTIONS:

- Le service d'encadrement de la Jeunesse a pour tâches principales de:
- * Détecter sur chaque colline une possibilité de développement économique à proposer aux jeunes et les aider à les exploiter.
- * Donner aux jeunes une éducation de base, civique et professionnelle.
- * Donner aux jeunes une formation coopérative.
- * Apprendre aux jeunes une méthode améliorée d'agriculture, d'élevage et d'artisanat.
- * Rechercher pour les groupements des jeunes, les marchés d'approvisionnement et les débouchés.
- * Recenser les jeunes non scolarisés et déscolarisés.
- * Combattre le vagabondage et la délinquance parmi les jeunes.
- * Programmer les travaux communautaires de développement à réaliser par les jeunes (UMUGANDA).
- * Etudier les programmes d'aménagement de l'habitat des jeunes en villages autour de leurs réalisations économiques.
- * Collaborer avec les autres techniciens pour la meilleure valorisation des activités des jeunes.
- * Former des équipes de toutes disciplines sportives et récréatives.
- * Entretien des terrains de jeux.
- * Créer et superviser les Comités des sports et loisirs (Commune, Secteur).
- * Créer un ballet communal.
- * Organiser et superviser les séances d'animation politique et sociale.

B. ETAT DE LA JEUNESSE:

De part sa situation au sein de la Préfecture GITARAMA, la Commune de NYAMABUYE a une jeunesse qui a généralement attiré à la vie rurale. Plus de 95% des jeunes vivent que du travail des champs. Toutefois, celle des Secteurs environnants la ville de GITARAMA a tendance à affluer avec le commerce ambulante tout d'abord, pour finalement s'installer dans des centres prometteurs (Centre commercial, de négoce).

.../....

Dans les coins les plus retirés, notamment dans les Secteurs RUKAZA, MBUYE, RWAMARABA et MPUSHI, on rencontrent un nombre croissant de jeunes analphabètes, ce qui constitue un frein éventuel au développement inégal de la jeunesse de ces Secteurs. Ce nombre est dû à l'insuffisance des écoles dans ces milieux.

Pour lutter contre ce fléau, la Commune a créé des Centres d'alphabétisation dans tous les Secteurs administratifs de la Commune. Ces centres sont tenus par des agents affectés au C.C.D.F.P.

Quant à la formation des jeunes, la Commune de NYAMABUYE dispose d'un Centre de Formation de la Jeunesse à SHYOGWE. Ce centre accueille des jeunes des Secteurs environnants. La formation dispensée dans ce centre est avant tout artisanale (menuiserie, maçonnerie, agriculture, éducation physique et civique).

Comme la mixte est admise dans ce centre, les jeunes filles y poursuivent une formation sociale qui se joint bien entendu aux autres formations, telles que l'agriculture, l'éducation physique et civique et l'élevage.

D'autres formations sont données aux jeunes dans le Centre Communal de Développement et de Formation Permanente (CCDFP).

C. REALISATION.

Dans le cadre du Développement rural de la jeunesse, à la fin de l'Année 1986, la Commune de NYAMABUYE comptait 3 Associations de jeunes réparties dans les Secteurs: KIVUMU-TAKWE-MUSUMBA-MPUSHI-SHYOGWE, 1 Atelier de Couture pour les jeunes filles qui terminent la 8ème Année et quelques fois les CERAI, une Association des jeunes qui a pour objet social: Le commerce de détail et une autre de briqueterie. Ce qui nous donne un total de 10 Associations de différentes natures.

Aménagement des terrains de sport dans les Secteurs à savoir: KIVUMU pour le Foot-ball et le Volley-ball, GITARAMA pour le volley-ball et le Basket-ball, GATENZI pour le F.B. et le Hand-ball et enfin MPUSHI qui n'a pas encore terminé son terrain de Hand-ball.

- Entretien des terrains existants dans les Secteurs.
- Alphabétisation de 723 jeunes dans les Centres d'alphabétisation.

D. PROBLEMES ET DIFFICULTES:

Le problème qui se pose est l'insuffisance des centres d'alphabétisation pour les jeunes et adultes car, l'analphabétisme parmi les jeunes constitue un frein pour le développement de la jeunesse. Il faut aussi que ces centres puissent fonctionner, donc il faut du matériel. Le manque d'équipement nécessaire et suffisant pour les quasi insuffisant, moyen de déplacement dans divers coins de la Commune ainsi que des terres qui deviennent de plus en plus rares dans presque tous les Secteurs causent aussi de grands problèmes à l'encadrement de la jeunesse et des sports.

...../.....

Le service d'encadrement de la Jeunesse a connu pas mal de difficultés mais surtout dans ces débuts. Le manque des cadres bénévoles suffisant du matériel de tout genre (de bureau, matériel sportif, matériel agricole, artisanal) l'insuffisance des terres causée par la poussée démographique du pays sont les principales difficultés que rencontre le service d'Encadrement de la Jeunesse dans la recherche des voies et moyens pour améliorer la vie quotidienne des jeunes.

E. BESOINS ET SOUHAITS:

Compte tenu de la fonction de plusieurs associations des jeunes; fonction qui ne se localise que dans l'agriculture, il serait beaucoup plus profitable aux jeunes de créer une Coopérative communale de consommation et d'écoulement de divers produits agricoles.

- Le service d'Encadrement de la Jeunesse éprouve plusieurs besoins, mais les plus ressentis sont d'ordre primaire pour les groupements socio-économiques des jeunes à caractère agricole, d'élevage et artisanal.
- A ceux-la viennent s'ajouter les besoins en équipement sportif (manque de matériel sportif: ballons, filets, matériel d'athlétisme).
- La mise à la disposition du service d'Encadrement de la Jeunesse d'un fonds pouvant venir en aide aux Associations des jeunes. Mise sur pied d'une Association Générale des jeunes pour toute la Commune.

F. PROJETS:

- Fusionner toutes les associations de même nature.
- Création d'une Coopérative de commercialisation des produits agricoles pour les jeunes du Secteur MBUYE, région qui produit en grande quantité: du manioc, du sorgho, des haricots, des oignons et autres produits alimentaires.
- Aménagement des terrains de jeux (Foot-ball, Basket-ball, Hand-ball).
- Construction d'un stade de jeux (MISIZI).
- La formation élargie des jeunes dans le C.C.D.F.P.
- La mise sur place d'un Ballet communal complet.
- La formation des équipes des différentes disciplines sportives autres que le Foot-ball.
- La construction d'un Atelier de Forge et d'un Comptoir de vente des produits de forge.
- La promotion du Sport Féminin (V.B. - B.B. - H.B. - Cyclisme).

.../...

ACTIVITES CULTURELLES.

A. DONNES DE BASE.

1. Folklore:

La Commune de NYAMABUYE juit d'une variété de jeux folkloriques se manifestant au cours des veillées familiales ou lors des manifestations publique: Imidiho; Intore, Ibyivugo, Ingoma, Indilimbo, Amahamba, Amakondera, Icyembe, Amahigi, Ibisigo, Imivugo, etc.

Dans la Commune de NYAMABUYE, il existe un groupe folklorique dénomé "Ballet communal". C'est un groupe représentatif de la masse d'artistes éparpillés sur les collines. Il représente une culture typiquement traditionnelle. Si ces artistes ne sont pas bien suivis et encadrés, ils risquent de se perdre à cause de l'affluence des jeux importés par le contact des civilisations étrangères. En effet, lors des manifestations publiques il n'est pas rare de constater un mélange de folklore rwandais et Zaïrois et souvent au désavantage du folklore rwandais.

2. L'Animation:

L'animation est organisée dans toutes les Cellules de la Commune, tant ordinaires que spécialisées. Elle a été instituée grâce à l'avènement de la 2ème République. L'animation n'est pas d'un simple folklore, elle est plutôt une occasion d'exprimer et d'exterioriser la fierté des Militantes et Militants du . . . d'appartenir à une même culture nationale. Elle faforise les relations sociales entre les différents composants de la Société rwandaise et favorise le ptrimoine culturel rwandais et cultive le sens patriotique.

Elle est aussi une occasion de détente intellectuelle et physique, cultive l'esprit de fraternité entre les Militantes et Militants en souvegardant les bonnes moeurs et sert aussi de moyens de mabilisation des Militantes et Militants du M.R.N.D.

3. Loisirs:

A part les visites familiales et certaines relations de voisinage (mariage), les loisirs organisés sont pratiquement inexistant, Des fêtes publiques sont organisées par la Préfecture ou la Commune pour célébrer les anniversaires officiels.

Elles réunissent un groupe important de la population. Aces occasions s'exibent les différents groupes d'Intore, de danseurs et danseuses, des groupes d'animation et défilés des enfants des écoles primaires ainsi que les étudiants des établissements secondaires.

La plupart des cas, ces manifectations sont clôturées par des matches de Foot-ball organisés à ces occasions. Dans la Commune NYAMABUYE, il existe un Centre Culturel qui est géré par les services préfectoraux.

4. EQUIPEMENT CULTUREL:

Actuellement la Commune de NYAMABUYE dispose de 11 tambours et des grelots pour les danseurs INTORE.

...../.....

5. CINEMA.

Le Centre Rwandais de Formation de Cadres de MURAMBI donne quelque fois des séances cinématographiques aux stagiaires et au public environnant le Centre.

Cette activité culturelle est très peu connue hors de l'agglomération urbaine. A part l'URG qui tournait des films documentaires à la place publique de GITARAMA et qui a cessé cette importante activité à cause de l'usure de son travail.

L'ORINFOR tourne de temps en temps au public de NYAMABUYE des films sur le Rwanda.

Tous les établissements secondaires ont au moins une séance de schéma par semaine. La plupart des établissements secondaires se trouvent dans le circuit des films venant du Centre Culturel Franco-Rwandaise. Tous les Centres disposant des salles et des appareils ont rarement des films sur le Rwanda et en Kinyarwanda. Les spectateurs sont intéressés mais le goût de la plupart penche plus sur les grands films ou Western que sur les films documentaires.

6. THEATRE: Il est aussi peu connu dans les Collines éloignées de l'agglomération de KABGAYI. La Commune n'est pas en possession de salle de théâtre.

7. RELIGION: Dans la Commune de NYAMABUYE se trouvent plusieurs sectes religieuses suivantes:

- Les Catholiques, les Anglicans, les Adventistes du 7ème jour, les Mahométants, les Pentacôtes et quelques adeptes de la secte religieuse suivantes:
- Les Pères blancs, les Abbés, les Frères Maristes, les Frères Joséphites, les Frères Coadjuteurs, les Soeurs BENEBIKIRA, les Soeurs Bernardines. *Les frères de la sainte Croix.*
- Par ordre du nombre d'adeptes, l'Eglise catholique vient en tête, suivent après, les Eglises protestantes et adventistes, les Pentecôtes et enfin l'islam. Ses statistiques nous ont été déficientes.

8. SPORTS: Le sport le plus populaire et sans conteste est le Foot-ball. Il est répandu dans tous les Secteurs administratifs de la Commune NYAMABUYE.

Les sports constituent un des éléments moteurs de la mobilisation de la masse et sont en pleine prolifération dans la Commune de NYAMABUYE. Le tableau ci-dessous montre les différentes sortes de sport ainsi que les groupes qui les pratiquent dans la Commune.

Les activités sportives les plus pratiquées sont le Foot-ball, Volley-ball, Basket-ball, athlétisme, sport de table et le hand-ball.

Le foot-ball est le sport le plus populaire. Il est représenté dans toutes les couches de la population de NYAMABUYE, depuis la Cellule jusqu'à l'échelon communal.

Dans la Commune de NYAMABUYE, on rencontre plusieurs terrains de F.B. Ces terrains sont aménagés et entretenus au cours des travaux communautaires de développement (Umuganda des jeunes).

L'Athlétisme se développe considérablement et ne cause aucune difficulté quant à son organisation si ce n'est le manque de matériel.

9. INFORMATIONS: La Commune de NYAMABUYE dispose de plusieurs moyens d'informations du genre ci-dessous:

a) RADIO: Plus de 80% de familles de la Commune NYAMABUYE possèdent des postes Radio. Leur marque préférée est sans conteste "NATIONAL" parce qu'elle ne coûte pas chère.

b) JOURNAUX ET REVUES:

Les lectures des journaux et revues de NYAMABUYE se manifestent par diversité de choix due à leur niveau de formation. On rencontre des abonnés aux revues et journaux suivants:

Le journal Officiel - Imvaho - La Relève - KINYAMATEKA - 1^{er} A.R.P. - Hobe - Information catholique - La croissance des jeunes nations - La vie féminine - Le Bulletin Agricole du Rwanda - Umuhuza - Umuhinzi mworozu - Ihuliro ryo kwihugura - Iwacu, etc.

Les journaux Imvaho et Kinyamateka, viennent en tête et touchent toutes les Cellules de la population de NYAMABUYE. Certains journaux notamment ceux écrits en français ne sont lus que par les éléments instruits.

LA BIBLIOTHEQUE:

La Commune de NYAMABUYE dispose d'un nombre important de bibliothèques se trouvant dans les endroits ci-dessous.

1. La bibliothèque du C.R.F.C de MURAMBI
2. " " du C.F.M.T.P.
3. " " de l'U.R.G.
4. " " Ets Secondaire à la disposition des Professeurs et élèves.
5. " " de la Librelie CARITAS.
6. " " des Frères de la Sainte Croix de KABGAYI (l'une des plus riches).

Les Meetings Populaires:

Les Meetings populaires sont régulièrement organisés par les autorités locales, Préfectorales ou nationales dans la Commune NYAMABUYE et traitent sur des sujets de développement surtout.

TABLEAU DE REPARTITION DES JEUNES
DESCOLARISES ET NON SCOLARISES DE
10 A 24 ANS PAR SECTEUR ET PAR SEXE.

SECTEUR	SEXE		TOTAL
	MASCULIN	FEMININ	
GITARAMA	96	77	173
RUKAZA	1.256	1.071	2.327
RULI	351	370	721
RWAMARABA	781	667	1.448
GAHOGO	422	283	705
MUNYINYA	332	258	590
GIHUMA	225	201	426
TAKWE	680	489	1.169
GATENZI	362	292	654
MUSUMBA	488	351	839
MPUSHI	410	338	748
MBUYE	391	410	801
SHYOGWE	1.069	901	1.970
KIVUMU	313	348	746
T O T A L	7.261	6.056	13.317

.../...

A G R I C U L T U R E.

3.1.1. Répartition de la population par superficie agricole utilisable et évolution de la population agricole active.

D'une superficie de 166,240 Km², la Commune de Nyabuye est peuplée de 63470 habitants au 31.12.1987. Cette population à grande partie agricole se répartit les 15.000 has de terre cultivable soit environ 90,2 % de la surface totale de la Commune.

Comme toute exploitation Rwandais, celle de la Commune Nyabuye est aussi petite. Elle est comprise entre 80 et 100 ares par famille agricole.

La famille agricole composée d'hommes, de femmes et les enfants constitue généralement la seule force mobilisée sur les exploitations agricoles familiales.

3.1.2. Répartition des terres par vocation :

- a) Terres disponibles à l'agriculture : 15.000 has soit 90,2 %
- b) Terres à vocation forestière : 1083,43 has soit 0,65 %
- c) Terres occupées autrement représentent environ 9 %, (inexploitables, maisons, routes.....).

3.1.3. Culture vivrières, fruitières et potagers :

Type de produits	Production Tonnes	Superficie has	Rendements par 1ha	% Commercialisé
1. Bananes	51.480	2.850	18	70
2. Légumineuses	3.631	4.445,5	0,8	30
3. Céréales	1.285	1.004	1,2	30
4. Tubercules	72.989	4.725,1	15	50
5. Légumes	1.935	127,5	15	70
6. Fruits	4.379,5	291	15	80
TOTAL	135.699,5	13.453,1	-	56,3

3.1.4. Cultures industrielles :

Le café étant la seule culture de rente présente dans la Commune, sa situation culturale se présente comme suit :

Effectif total caféiers : 1.181.177
Superficie totale en has : 738,2
Superficie en production : 602,5
Effectif caféiers en production : 954,055
Production totale café par tonnes : 445,502

3.1.5 Système de culture :

Pour subvenir à leurs besoins alimentaires, les agriculteurs de notre Commune utilisent la totalité des terres disponibles qu'ils exploitent sans repos, ceci signifie que la jachère est inexistante ou qu'elle est d'une durée assez courte, certaines pratiques culturales modernes sont pourtant adoptées par certains agriculteurs notamment :

- La jachère améliorée
- L'emploi du fumier et du compost
- Les semences performantes
- Les pesticides

3.1.6. Protection et conservation des sols.

L.A.M. : Dans le respect du mot d'ordre du chef de l'état qui souhaite que les travaux anti-érosifs se terminent avec l'année 1988, la population s'est efforcé à aménager les dispositifs anti-érosifs tels que le creusement des fossés renforcés par les haies vives ainsi que la plantation des arbres agro-forestiers destinés à soutenir les talus. Ces derniers très recherchés sont souvent insuffisants et ne satisfont pas la demande des agriculteurs-éleveurs.

Avec l'effort consenti par les différentes autorités locales et les techniciens à l'encadrement de la population en matière de protection des sols, les travaux réalisés ont passé de 60 % en 1986 à 75 % en 1987. Pour l'amélioration de la fertilité des sols combien exploités sans repos, les agriculteurs sont entraînés à l'adoption d'un élevage intensif avec une stabulation permanente, seul moyen permettant de produire le maximum de fumier.

Reboisement : La Commune de Nyabuye ne dispose plus de collines libres reboiser. Ces actions en matière forestière s'intéressent essentiellement à l'entretien des boisements existants et à la reconversion de vieux boisements jugés économiquement improductifs. A cette dernière action, la Commune reçoit un appui technique et financier du P.S.T.P/HIMO, tandis que les entretiens sont effectués dans le cadre de l'Umuganda. Au cours de l'année 1987, 5 boisements à peuplement d'eucalyptus totalisant une superficie de 21,8 has ont été convertis. Les essences de remplacement sont composées notamment de Blac-wattlé, de Pinus et de callitus. A chaque site où se fait la reconversion, un dispositif anti-érosif approprié est aménagé.

ELEVAGE.

3.2.1. Paturage et culture fourragères

Des paturages naturels de taille réduite se rencontrent actuellement dans les Secteurs de Mbuze, Rukaza et Mpushi. La végétation spontanée qu'on y rencontre est essentiellement composée de graminées et sont exposés à la surcharge si bien qu'ils se dégradent progressivement.

Des cultures fourragères de tripsacum de sétaria et de pennisetum occupent des petits lopins de terre au sein des exploitations des éleveurs. Ils constituent la principale source alimentaire du petit et gros bétail élevé en stabulation permanente. Certains éleveurs utilisent les blocs à lécher comme supplément riche en éléments minéraux.

3.2.2. Cheptel

La Commune de Nyanabuye compte actuellement 6043 familles avec bétail et un cheptel bovin de 12.605 têtes. Les petits ruminants et les porcs sont au nombre de 14.764 unités, tandis que la basse-cour compte 18.829 volailles.

Pour chaque type de bétail une amélioration génétique des espèces est envisagée et des races de sang exotique sont déjà introduites dans les milieux d'élevage, outre des géniteurs améliorés de race Ankolé, en élevage bovin on trouve des taureaux pie-noir et frisonne, ainsi que des poules pondeuses comme la rhode island.

3.2.3. Mode d'élevage : Les Secteurs de Mbuze, Rukaza et Mpushi pratiquent encore un élevage extensif du petit et gros bétail. Cette pratique tend à disparaître dans les autres Secteurs où elle est remplacée progressivement par la stabulation permanente ou semi-permanente.

3.2.4. Infrastructure vétérinaire et zootechnique.

Centres de saillie : La Commune de Nyanabuye dispose d'un centre communal de saillie sis à Misizi avec un géniteur amélioré de race Ankolé.

Détiquage : Les tiques et les maladies qu'elles transmettent sont un problème qu'il faut résoudre dans l'imédiat surtout que les races introduites en sont très sensibles. Pour combattre un tel fléau, les éleveurs sont appelés à se regrouper et à organiser des aspersions régulières. De cette façon chaque groupe pourra réunir ses efforts et se procurer le nécessaire à savoir l'acaricide et les pompes d'aspersion. Ils seront assistés par les A.I.V et les techniciens à la production animale qui doivent leur assurer une formation continue jusqu'à ce qu'ils aient maîtrisé l'emploi des produits. Le P.A.G. intervient dans ce domaine en fournissant gratuitement aux groupes formés le produit de démarrage.

Les anciens dipping-tanks sont pour le moment inutilisables car ils sont abimés et leur réparation est très onéreuse.

Soins aux animaux : Un bâtiment servant d'abattoir est à la fois le seul dispensaire vétérinaire. Néanmoins des cliniques ambulantes sont organisées régulièrement à travers les Secteurs éloignés de ce centre par les agents du service vétérinaire.

Personnel : Le service vétérinaire et zootechnique est assuré par :

- 3 techniciens de niveau A3
- 3 Aides infirmières vétérinaires (A.I.V.)

La formation des éleveurs dans le domaine zootechnique est assurée (un D.A.B. (encadreur agricole de base) agent polyvalent affecté dans chaque Secteur.

3.2.5. Etat sanitaire du cheptel

Les maladies couramment rencontrées sont :

- Les parasitoses dont la strongylose, la distomatose et l'aséardiase.
- Les affections microbiennes dont la fièvre de 3 jours qui s'attaque aux bovins et la typhose aviaire qui décime la volaille.
- Les affections parasitaires tel que la théileriose, la coccidiose et quelques cas de péroplasmose.

3.2.6. Commercialisation des produits d'élevage :

- a) Commerce du bétail : un marché du petit bétail a lieu une fois par semaine à Misizi. Il reçoit les caprins, les ovins et les porcins.
- b) Commerce de la viande : quatre abattages sont organisés par semaine à Gitarama et les plus importants se font les mercredi et samedi. Aux marchés de Mbuye et de Shyogwe il se fait une fois par semaine. D'autres tueries sont créées également dans d'autres Secteurs comme Takwe, Kivumu, Musumba et Gihuma.
- c) Commerce du lait : Le lait est vendu aux fonctionnaires habitants le centre de Gitarama, mais pour le Secteur de Mbuye le lait est collecté par la laiterie de Nyabisindu qui paie 46 Francs le litre au producteur.

3.3. APICULTURE

Au cours de ces derniers temps, l'apiculture occupe une place importante au niveau des activités de plusieurs associations et même des particuliers.

Les besoins en matière matérielle existent encore car ils utilisent encore des ruches traditionnelles. Certaines Banques, comme la Banque Rwandaise de Développement (B.R.D) et la Banque Populaire de NYAMABUYE, participent activement aux financements des petits projets "Apiculture" sur demandes des intéressés.

3.4. PISCICULTURE: La Commune de NYAMABUYE compte 39 étangs qui occupent une superficie de 78,76 ares.

ENCADREMENT PISCICOLE:

La Commune de NYAMABUYE dispose d'un Moniteur piscicole depuis l'année 1983. Il a été formé par le Projet PISCICULTURE NATIONALE DE KIGEMBE. Si bien que ce même projet lui ai fourni un vélo pour lui faciliter ses moyens de déplacements, il n'arrive pas à contrôler comme il le faut tous les étangs, étant donné que son champ de travail reste très vaste car il s'occupe également de la pisciculture en Commune de MUSAMBIRA.

3.5. ARTISANAT:

- A cause de la dispersion résidentielle des personnes pratiquant tel ou tel métier, l'organisation de production et de vente souffre de la haute impasse. Néanmoins les tentatives de création de groupements d'exploitation et si possible de vente sont entamées. Nous citons ici "les forgerons de KABGAYI", les "Forgerons de NYAMABUYE", les Ateliers de Couture à GITARAMA, les sculpteurs à Mbare (SHYOGWE) etc.
- L'amélioration et l'extension des métiers sont possibles autant que les techniciens concernés daignent les assister pour donner la formation morale visant la sensibilisation et l'esprit coopératif. Mes activités sont à encourager, le matériel utilisé quasi-nul; mais la connaissance professionnelle des artisans et presque suffisante, En bref, l'amélioration générale des artisans principalement aux groupements des intéressés dans les Centres où ils auraient accès au passage de techniciens pour leur dispenser une formation et une information dont ils auraient besoin. L'association KORA a déjà des techniciens qui font l'encadrement des artisans sur place et travaillent en étroite collaboration avec le P.A.G.

3.6. LE COMMERCE:

Le Commerce général:

Les activités commerciales de la Commune de NYAMABUYE sont loin d'être normalisées, étant donné que tout le monde veut faire le commerce sans qu'il ait rempli au préalable les conditions déterminées par le Ministre ayant le commerce dans ses attributions. L'Inspection du commerce s'efforce à relever cette situation.

Aussi tous les commerçants veulent-ils vendre pêle mèle des articles de magasins: C'est à dire que l'on trouve par exemple dans un même magasin les articles comme du sel, du pétrole, huile de palme, tissu, savon, boîte de conserve alimentaire etc.

La décentralisation du commerce est renforcée par un grand nombre de petits magasins que l'on trouve éparpillée sur les collines et surtout par le commerce ambulancier exercé sur les places publiques, devant les Eglises, les Hôpitaux, devant les marchés etc.

...../.....

La grande majorité des Commerçants de la Commune de NYAMABUYE n'a pas une formation de Comptabilité. Néanmoins la Chambre de Commerce et d'Industrie a entrepris un programme de dispenser bénévolement un formation en matière d'économie et comptabilité aux commerçants désireux de suivre ces deux cours. La première promotion a obtenu déjà ses certificats.

Etat des bâtiments commerciaux:

La Commune de NYAMABUYE est comptée parmi celles qui ont de grands Centres de Commerce, elle dispose aussi de petits Centres de négoce hâtivement créés pour répondre aux besoins de la population. Par conséquent, les bâtiments commerciaux sont en matériaux semi-durables (sauf sur le Centre de GITARAMA). Le service sanitaire fait régulièrement son encadrement en matière d'hygiène.

Aussi l'exode des grands et moyens commerçants vers KIGALI et le centre de GITARAMA, handicape-t-il la construction de bâtiments commerciaux solides dans de petits Centres de négoce. Le service du cadastre a déjà délimité la zone du centre urbain et ses parcelles.

Le Commerce extérieur:

Origine des importations:

Généralement, dans notre Commune, nous importons les produits suivants:

PRODUITS	LIEU D'IMPORTATION
1. Pomme de terre	Ruhengeri - Gisenyi
2. Primus - Limonades	Gisenyi - Kigali
3. Produits manufacturé et carburant	Kigali
4. Cuir et peaux	Kibuye-Butare-Kigali-Byumba
5. Gros bétail	I D E M
6. Tabac de feuillage	Bugoyi (GISENYI)
7. Huile de palme	(Mugonero) KIBUYE

...../.....

Exportation de la Commune de NYAMABUYE:

PRODUITS	LIEU D'EXPORTATION
01. Café	Vers OCIR
02. Manioc	Vers le marché de KIGALI
03. Patates	Vers KIGALI toute l'année
04. Sorgho	Vers RUHENGERI-GISENYI (Mai-Septembre)
05. Volaille	Vers KIGALI toute l'année
06. Oignon	Vers KIGALI toute l'année
07. Cuir et peaux	Vers KIGALI/ ^{BUTARE} pour toute l'année
08. Légumes et fruits	Vers KIGALI-BUTARE pour toute l'année

N.B: La patate douce est surtout disponible pendant la période Mai - Juillet, on remarque une certaine pénurie sur le marché pendant la période Octobre-Décembre. L'exportation régulière du manioc constitue un facteur économique très important pour les paysans.

Le commerce intérieur:

Tous les produits venant des paysans sont écoulés sur voies des centres de commerce, la plupart du temps, ce sont les produits agricoles. Mais l'on voit souvent les commerçants des autres Communes qui viennent collecter les produits locaux et les acheminent dans les coins cités ci-dessous.

- Les prix:

On peut noter dans cet ouvrage que jusqu'à présent le commerçant continue à ignorer les prix établis des produits agricoles mis sur pied par le Ministre ayant les Finances et l'Economie dans ses attributions. Bref les prix montent ou baissent selon que la production a augmenté ou a baissé. Nous remarquons aussi le prix élevé des produits manufacturés car leur importation est frappé des taxes de douanes élevés sans oublier les marges bénéficiaires et les prix de transport qui gonflent les prix de notre Commune.

- Stratégies à adopter pour mettre le Commerce entre les mains des Militantes et Militants de la Commune de NYAMABUYE.

Si étant avéré ici inutile de dresser une liste de Commerçants de la Commune NYAMABUYE, nous avons cru bon de dire tout simplement que la Commune n'a pas beaucoup d'étrangers exerçant ce métier de commerce; mais au contraire, le peu d'étrangers qui y résident louent leurs maisons aux autoctones qui les paient d'ailleurs cher.

....//....

Pour que le commerce soit réellement entre les mains des Militantes et Militants de la Commune de NYAMABUYE, il faut qu'il ait des commerçants grossistes et demi-grossistes originaires de la Commune et freiner leur exode vers les Centres urbains plus importantes comme KIGALI.

Pour que le commerce puisse évoluer, il faut que le Gouvernement et la chambre de commerce conseillent aux différents grands commerçants de rester dans les rayons de leurs Communes d'origine car ils créeraient de grands magasins stables d'où résulterait la diminution de petits magasins qui sont sujet de l'émiettement du commerce.

Pour le commerce de la viande, il faut des abbatoirs et les hangars de séchage de peau. On remarque que dans le centre urbain de GITARAMA certains commerçants commencent à homogénéiser la commercialisation des produits alimentaires en créant des magasins Alimentations. Le centre commercial de GITARAMA est le plus important vient ensuite les centres de négoce de MBUYE et SHYOGVE.

Le Commerce ambulants:

Les commerçants régulièrement établis se plaignent des activités commerciales des Commerçants ambulants parce que ces derniers ne sont pas immatriculés au registre de commerce, ne payent pas d'impôt sur les revenus professionnels et livrent ainsi une concurrence effreinée, déloyale et nuisible aux commerçants déjà établis qui ont honnêtement supporté des frais d'installation et sont taxés le fisc.

L'Inspection du commerce en collaboration avec les autorités communales font des visites de sensibilisation chez les petits commerçants en expliquant qu'il existe des attestations régissant le commerce ambulants. Aussi ces autorités exigent-elles que, le commerçant avant d'ouvrir un magasin, se fasse d'abord immatriculé au registre de commerce, ceci dans le souci de stabiliser le règlement régissant le commerce.

3.7 VOIES DE COMMUNICATIONS:

La Commune de NYAMABUYE est le carrefour du pays. Les routes nationales (KIGALI-GITARAMA, BUTARE-GITARAMA, RUHE-NGERI-GITARAMA, KIBUYE-GITARAMA, passent par elle et rejoignent le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest du pays. Les routes d'intérêt local sont nombreuses (plus de 467 km et avec l'introduction de travaux communautaires, la population en a créé d'autres).

Garages et pompes:

Ces services, puisqu'ils sont situés au carrefour des axes routiers importants, devraient fonctionner d'une façon permanente, mais actuellement 4 pompes et 6 garages fonctionnent dans la Commune NYAMABUYE.

Poste et T.S.F.:

La Commune de NYAMABUYE dispose d'un parc automobile important, étant donné qu'elle abrite un centre commercial et les bureaux administratifs de la Préfecture. On y compte plus de 100 véhicules autos.

3.8. Energie et eau:

Comme partout dans la Préfecture de GITARAMA, dans la Commune de NYAMABUYE, l'eau consommée par la majorité de la population provient des fontaines (captage des d'eau) aménagées par le F.B.I, A.I.D.R. et réalisées dans le cadre des Travaux communautaires de développement "Umuganda" pour la refaçon de celles qui étaient en mauvais état et dans ce cadre, la population travaille en étroite collaboration avec le Fontainier de la Commune. Pour l'agglomération de GITARAMA, la fourniture d'eau est assurée par l'ELECTROGAZ, mais celle-ci est payante.

Il faut mentionner ici que la société SEGEM a entrepris les travaux d'extension visant l'alimentation en eau dans le cadre urbain de GITARAMA.

Energie électrique:

En Commune de NYAMABUYE, cette source d'énergie est principalement utilisée dans l'agglomération de Gitarama. C'est à partir du 02/11/1976 que l'agglomération de GITARAMA a été reliée à titre d'essai technique au réseau Kigoma-Gitarama-Gatumba 30 Kw, alimenté par le centre de NTARUKA.

L'énergie électrique est utilisé en outre à KABGAYI, au Centre Rwandais de Formation des cadres de LURAMBI avec 150 KVA de puissance, installé et desservant aussi le Centre de Santé de GITARAMA (Cyakabili).

Depuis l'année 1985, l'Ecole Normale Technique de SHYOGWE a commencé à employer cette énergie ainsi que le Centre de Formation de la Jeunesse de SHYOGWE. La ligne qui alimente ces deux établissements passe par le centre de négoce de Kigarama et éclaire quelques maisons des particuliers. Mentionnons ici que la ville de Gitarama s'accroît de plus en plus mais l'ELECTROGAL ne pense à étendre ses installations, et ce facteur freine le développement de l'urbanisation.

TOURISME: Si même la Commune de NYAMABUYE ne peut pas dire propriétaire d'un parc national, ou d'une plage de plaisance, elle possède certains atouts pour le tourisme.

Comme carrefour entre le nord et le sud, l'Est et l'Ouest, la Commune de NYAMABUYE peut et doit avoir des visiteurs, même involontaires.

Outre cette situation géographique, elle présente des attractions touristiques intrinsèques, quoique propres seulement aux passagers qui ne s'y attarderaient pas beaucoup; des endroits propices au repos, des panoramas, des réalisations d'un Munyarwanda progressiste et révolutionnaire, des lieux entourés de légendes.

Dans ce cadre, il faut mentionner: Rucunshu, Gisanga, Mpushi, Shyogwe, Musumba, propriétés des rois Banyiginya et Gitarama même foyer de l'histoire antique de la religion chrétienne et de la révolution sociales de 1959.

Après ce la, on trouve biens d'autres coins qui ne sont pas ici mentionnés, représentant des attractions véritablement toute potentielles.

...../.....

Toutefois, il faut dire que le tourisme de NYAMABUYE n'est pas ici aussi bien fourni que ce qu'on peut voir dans la région des volcans où de l'Akagera; mais ce serait un tourisme privé pour par exemple les villageois blancs et autres, pour une catégorie de touristes solitaires, documentalistes etc.

3.10. Service Bancaire et Financier:

Comme la Commune de NYAMABUYE a la chance d'abriter le chef lieu de la Préfecture, elle abrite également diverses institutions bancaires. La plus importante est l'agence de la Banque Commerciale du Rwanda; vient ensuite la Caisse d'Epargne du Rwanda et la Banque Populaire de NYAMABUYE.

3.11. Les finances communales: Depuis 1976, les recettes communales ont été cédées à la Commune par le télégramme n°0118/03.18 du 29.01.1976 émanant de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

A. Patrimoine communal: Les recettes du patrimoine communal proviennent de:

- Location des bâtiments, maisons communales.
- Vente des produits de reboisements.
- Intérêts des fonds placés.

B. Recettes des impôts: Ces recettes proviennent de:

- Contribution personnelle minimum.
- Impôts supplémentaires imposés au polygames.
- Impôt sur le gros bétail
- Impôt vélos et droits de chancellerie

C. Taxes communales: Elles proviennent de:

- Abattage du gros bétail .
- Emplacement sur les marchés et parcelles à usage /commerciales.
- Cabarets et briqueteries.

...../.....

D. Autres recettes: Elles proviennent de:

- Acte de mariages
- Actes de notoriétés
- Amendes
- Attestations diverses etc.

Les recettes perçues au cours de l'année 1976 totalisent 26.942.729 de francs rwandais dont 5.230.040 frw provenant des impôts CPM, IGB et taxes vélos. L'amélioration de l'accroissement des recettes communales est évidente, mais il faut noter que l'impôt sur le gros bétail dans notre Commune va dans l'ordre décroissant à cause du manque de pâturages.

Néanmoins, la Commune de NYACABUYE a fortement élevé son taux de perception des recettes en comparant la réalisation et la prévision, cette réalisation s'estime dans l'ordre de 214% pour les recettes taxes communales en général et à 213% pour les recettes provenant du patrimoine communal, c.à.d. que la moyenne de l'état de perception des recettes est de 219% pour l'exercice 1987.

Ces calculs montrent que le taux de perception des taxes a fortement grandi suite à ce que le service des Finances Communales a pu déceler les perceptions qui ne figuraient pas dans leurs rubriques de perceptions lors du contrôle financier qu'il a effectué à la Comptabilité de la Commune au cours du II^{ème} semestre 1987.

Ces taxes pourraient même atteindre un plafond supérieur s'il y avait moyen de contrôler plus efficacement les marchés et les percepteurs. Il faut aussi mentionner que le défaut des Percepteurs compétents et honnêtes handicape l'état d'avancement réelle de ces recettes, parce que parfois elles restent entre les mains des redevables ou en celles des Percepteurs.

Pour les dépenses, celles-ci sont liquidées moyennant des recettes réalisées, suivant les articles déterminés, après avis du conseil communal et approbation du Préfet de Préfecture.

Notons bien également que la plus grande part du budget communal est consommée par la liquidation des traitements du personnel communal.

...../.....
Le produit de la CPM et le montant fixé sont versés au budget de la Commune après le prélèvement d'un montant de 10% qui doit être versé au profit du Fonds de Développement Communal (F.D.C.) selon le décret-loi n° 17/77 du 13 Juillet 1977.

I. L'ÉTAT DE LA COOPÉRATIVE.

Historique: - Le mouvement coopératif en Communauté Andalo représente encore une importance assez modeste dans l'économie rurale. Cela est lié à ce que dans ces débuts, il n'a pas été bien perçu par ceux qui l'ont initié au milieu rural; ce qui lui a donné une mauvaise orientation et a réduit son attrait auprès de ceux à qui il était destiné.

- Étant donné que un redressement opéré au fil des jours suite à une sensibilisation et une migration accrues de la population, le mouvement coopératif en Communauté Andalo connaît actuellement une nouvelle dynamique. En effet, dans différents secteurs administratifs se répandent:

- Les associations socio-économique des jeunes s'occupant de l'agriculture, l'élevage et l'artisanat.

- Les coopératives d'approvisionnement et écoulement des produits alimentaires.

- Les mutuelles de tout genre dont les objectifs principaux sont: l'entraide, amélioration de l'habitat, épargne et crédit etc.....

- Il est à signaler que dans ces coopératives et associations, le personnel œuvrant n'a pas de qualifications requises pour accomplir le rôle lui assigné. C'est une des raisons pour lesquelles ces organisations sont mal gérées ce qui fait que la tenue de la comptabilité reste à désirer et que les données chiffrées relatives à leur patrimoine sont défectives ou sont peu fiables.

Objectifs: - Amener les gens à résoudre leurs problèmes en s'aidant au niveau de la communauté

- Faire acquiescer aux gens le sens et le respect du bien commun

- Rendre les coopératives des unités rentables et autogérées

- Amener les coopératives à puiser les éléments positifs dans les pratiques traditionnelles d'entraide

- Coordonner les activités des intervenants en faveur des coopératives pour plus d'harmonie et de complémentarité

- Promouvoir l'intercoopérative

- Renforcer la contribution des coopératives dans le développement de l'économie nationale

- Disponibiliser des informations et des statistiques sur les coopératives

Encadrement: - Faciliter et encourager des échanges d'expériences entre coopératives

- Valoriser les expériences réussies des coopératives

- Promouvoir la commercialisation et des échanges inter-coopératives

- Lancer une campagne de sensibilisation afin que les coopératives comprennent l'importance des unions et cherchent à les créer

- Harmoniser les outils de gestion dans les coopératives ainsi que l'interprétation des principes coopératifs

- Faciliter l'accès au crédit par la recherche de mécanisme souple et approprié.

- Promouvoir des projets rentables dans les coopératives.

Recherche et formation: - Intensifier la formation des coopératives

- Disponibiliser une documentation sur les coopératives

- Faire des études sur les formes traditionnelles d'entraide en vue d'identifier leurs points positifs

- Identifier et éliminer des éléments positifs se trouvant dans le cadre de la pratique traditionnelle d'entraide.

- Étudier les formes alternatives de gestion des coopératives, dans le but de résoudre le problème de mauvaise gestion prévalente dans les coopératives.

- Élaborer des cours sur la formation dans le cadre formel et non formel.

Démomstration	Activités	Pro	C.S.S.	C.S.L.	C.A.P.	Objet social	Lieu	Collège
1. I. I. I.	1980	9	1.000	3.200	93.000	Agriculture + levage	Musi	Manassassi
2. I. I. I.	1981	10	1.000	1.000	52.250	Agriculture	"	Manassassi
3. I. I. I.	1985	43	5.000	4.000	14.000	Agriculture	"	Manassassi
4. I. I. I.	1973	14	7.500	7.000	59.000	Agriculture	"	Manassassi
5. I. I. I.	1987	25	1.100	1.100	24.500	Agriculture	"	Manassassi
6. I. I. I.	1985	12	1.100	1.100	7.000	"	"	Manassassi
7. I. I. I.	1987	23	3.250	3.250	5.000	"	"	Manassassi
8. I. I. I.	1985	11	1.100	1.100	103.053	Agriculture	"	Manassassi
9. I. I. I.	1987	12	1.100	1.100	1.100	Agriculture	"	Manassassi
10. I. I. I.	1987	42	1.100	1.100	1.100	Agriculture	"	Manassassi
11. I. I. I.	1988	9	5.000	3.900	21.830	Agriculture	"	Manassassi
12. I. I. I.	1975	8	Indét.	11.500	125.757	Agriculture	Manassassi	Manassassi
13. I. I. I.	1984	11	165	135	34.891	Agriculture	"	Manassassi
14. I. I. I.	1985	9	360	280	7.742	"	"	Manassassi
15. I. I. I.	1974	9	1.000	1.800	144.055	Agriculture	"	Manassassi
16. I. I. I.	1982	10	Indét.	110.000	110.000	Agriculture	"	Manassassi
17. I. I. I.	1982	13	55.000	52.000	201.851	Agriculture	"	Manassassi
18. I. I. I.	1976	17	120.000	116.200	152.730	Agriculture	"	Manassassi
19. I. I. I.	1973	11	Indét.	2.400	1.525.028	Agriculture	Manassassi	Manassassi
20. I. I. I.	1975	12	1.200	2.400	32.900	Agriculture	"	Manassassi
21. I. I. I.	1984	17	30.000	27.000	89.800	Agriculture	"	Manassassi
22. I. I. I.	1975	27	Indét.	19.500	104.785	Agriculture	"	Manassassi
23. I. I. I.	1985	11	Indét.	35.400	36.947	Agriculture	"	Manassassi
24. I. I. I.	1985	20	Indét.	2.000	34.090	Agriculture	"	Manassassi
25. I. I. I.	1973	25	61.000	78.200	81.855.480	Agriculture	Manassassi	Manassassi
26. I. I. I.	1987	13	Indé.	3.500	4.350	Agriculture	"	Manassassi
27. I. I. I.	1972	12	Indét.	16.450	34.500	Agriculture	"	Manassassi
28. I. I. I.	1979	32	Indét.	42.250	44.472	Agriculture	"	Manassassi
29. I. I. I.	1984	20	Indét.	13.370	53.550	Agriculture	"	Manassassi
30. I. I. I.	1987	10	Indét.	1.800	35.000	Agriculture	"	Manassassi
31. I. I. I.	1987	87	Indét.	15.030	15.030	Agriculture	"	Manassassi

...../...../.....

Dénomination	Debit des :activités	Mbre Mbre	C.S.S.	C.S.L.	C.A.F.	Objet Social	Lieu :Secteur	Selire
32. ABAYANTUMBI	: 1984	: 14	: Indét.	: 44.183	: 78.470	: Agri-Epargne	: Mbuye	: Nyaruyonga
33. ABADASTIGANA	: 1987	: 18	: 1.000	: 9.090	: 9.090	: Agri-culture	: "	: Nyakabanda
34. COOPAMBU	: 1987	: 45	: Indét.	: 15.030	: 15.030	: Agri-culture	: "	: Mpungwe
35. ACOMIGI	: 1986	: 7	: 40.000	: 35.000	: 58.280	: Mécanique	: Cahogo	: Kavumu
36. KOKAZANYA	: 1987	: 17	: 30.000	: 23.5000	: 39.190	: Commerce	: "	: "
37. COTIMUNYA	: 1988	: 31	: 8.800	: 8.800	: -	: AGRICULTURE	: Gitarama	: Nyabisindu
38. ABADASTIGANA	: 1981	: 8	: 1.000	: 1.000	: 27.300	: Agri-culture	: Rwamara	: Matsinsi
39. TUZAMURANE	: 1988	: 11	: Indét.	: 7.100	: 12.400	: Agri-Epargne	: "	: Rwamara
40. ABASHYIRAMWE	: 1987	: 13	: Indét.	: 600	: 60.000	: Agri-culture	: Rukaza	: Rwamiko
	: 750	: 542.025	: 847018	: 6.470.441				

CROIX-ROUGE RWANDAISE SECTION LOCALE NYAMABUYE.-

APERCU DE LA CROIX-ROUGE RWANDAISE EN COMMUNE NYAMABUYE.-

A. Définition et historique:

La Croix-Rouge est un organisme international dont le siège est à Genève (Suisse).

- Fondée en 1864 par le Suisse Henri DYNANT, suite à la guerre Franco-Autrichienne de 1859 qui a eu lieu au Nord de l'Italie (Solférino); la Croix-Rouge est régie par 7 principes fondamentaux a savoir: Humanité, indépendance, Neutralité, Impartialité, Universalité.

- La Croix-Rouge travaille dans 3 instances:

* Le C.I.C.R (Comité international de la Croix-Rouge) actif surtout en temps de conflits armés.

* La ligue des Sociétés de Nations, qui opère surtout en temps de paix.

* Les Sociétés Nationales:

Différentes conventions signées par tous les pays membres, déterminent la marge de manoeuvres de la Croix-Rouge.

B. La Croix-Rouge Rwandaise (C.R.R.)

- Créée en 1962, grâce aux Docteurs GASHAKAMBA, VANDERICK et BISE TSA. Ses actions ont été limitées durant la période de la 1ère République (1962-1973). Néanmoins, on peut citer certaines actions notamment:

a) Aide aux sinistrés Rwandais en 1963

b) Aide aux réfugiés Zaïrois (1967 et Barundi (1972).

c) Formation des secouristes et émissions radiodiffusées.

Avec la 2ème République la C.R.R a pu avoir des Bureaux et des fonctionnaires, ce qui lui a permis d'atteindre toutes les Communes du pays en 1979.

Actuellement, le Secrétariat Général de la C.R.R. sis à KIGALI comprend plusieurs bureaux:

...../.....

- 1° Bureau des sections locales
- 2° Bureau de la Jeunesse
- 3° Bureau des relations publiques et Informations
- 4° Bureau du Projet médico-social
- 5° Bureau de secours
- 6° Bureau du Projet de transfusion sanguine.

Chaque Préfecture comprend un Comité de la C.R.R. et c'est le Docteur KAMILINDI Claudien qui en est actuellement le Secrétaire Général.

L'adresse de la C.R.R. est la suivante:

CROIX-ROUGE RWANDAISE
 ORGANISME D'INTERET PUBLICS
 B.P. 425 KIGALI
 TEL. 4402 - 3302

C. La Section Locale NYAMABUYE:

A. Le Comité de la C.R en Commune NYAMABUYE est composé par 24 membres; à savoir:

Nom et Prénom	Adresse	Occupation
01. HABIMANA Thomas	Bourgmestre de la Commune NYAMABUYE	
02. RUZIGANA Emmanuel	Inspecteur de Secteur NYAMABUYE	
03. MUNYANKINDI Landoald	Encadreur de la Jeunesse et des Sports	
04. NSABIMANA Innocent	Encadreur des Coopératives	
05. NGIRABATWARE Fréd.	Comptable de la Commune NYAMABUYE	
06. Mme RANDA Françoise	Murambi - Ruli	Service médical
07. NSHOGOZABAHIZI François	Gihuma	Service médical
08. MUGWANEZA Michel	Rwamaraba	Enseignant
09. MURENGERA Faustin	Mbuye	Directeur de Centre scolaire
10. NTAMABYALIRO Isidore	Gatenzi	Cultivateur
11. Abbé NTAHOBALI Pio	KABGAYI (Evêché)	Secrétaire de l'Evêché.
12. IYAMUBONYE Vénant	Gitarama	Menuisier
13. Pasteur NYANDWI Enoc	Nyabisindu-Gitarama	Pentecôte
14. Soeur BENIGNE	Benebikira Kabgayi	Directrice du centre nutritionnel
15. Pasteur RUGELINYANGE	Gitarama	Adventiste
16. Pasteur RUGIRANGOGA	Gahogo	Méthodiste
17. NZARAMBA Hadji Ismaïl	Gitarama	Islam
18. Curé de la Paroisse St. André	Ruli-Ruhina	Curé

...../.....

19. Curé de la Paroisse KIVUMU	: Kivumu	: Curé
20. Pasteur NKERABIGWI	: Shyogwe	: Protestant
21. SIMBIZI Joseph	: Takwe	: Commerçant
22. IYAMULEMYE Théoneste	: TAKWE	: Commerçant
23. NYILIMANZI Cyprien	: Mbuye'	: Commerçant
24. KALINGANIRE Charles	: Mbuye	: Commerçant

B. Les Présidents dans le Secteurs adiministratifs:

01. GASASIRA Ferdinand	: Gatenzi	: Commerçant
02. NTEZIYALEMYE Fidèle	: Mpushi	: Monagri
03. NSABIMANA Innocent	: Kivumu	: Encadreur des Coopératives
04. NDAYAHUNDWA Thacien	: Munyinya	: Cultivateur
05. MUNYANKINDI Landoald	: Takwe	: Encajeunesse
06. HABUYAMBERE Faustin	: Musumba	: Commerçant
07. SIBOMANA Silas	: Mbuye	: Cultivateur
08. RULINDA Elie	: Rukaza	: Responsable de Cellule.
09. HATEGEXIMANA Guershom	: Rwamaraba	: " "
10. MUNYANDINDA Pascal	: Gahogo	: " "
11. HABYALIMANA Désiré	: Gitarama	: " "
12. NSENGIYUMVA Merchiad	: Gihuma	: Cultivateur
13. SEKAMANA Théodomir	: Ruli	: Cultivateur
14. MUTIMURA Frédéric	: Shyogwe	: Cultivateur

C. Les cadres de la C.R.R. en Commune NYAMABUYE:

01. MUKABAGEMA Béata	: Monitrice en secourisme	: Enseignante
02. RWIGANINYONI Froduard	: Conseiller de la Jeune- sse	: Directeur du
03. MUGWANEZA Michel	: Secouriste	: Enseignant
04. RUZIGANA Emmanuel	: Moniteur en secourisme	: Inspecteur de Secteur scol.

D. Structure de la Section Locale NYAMABUYE:

1. Membres actifs: 500
2. Jeunesse : Nous avons une brigade extra-scolaire à Musumba (Nyakibulire) qui s'occupe de l'Agri-élevage et tuilerie.

La création des brigades est aussi envisagée.

3. Secourisme: Les leçons de secourisme sont régulièrement dispensées.

En 1983, les candidats suivant ont reçu des brevets définitifs.

Nom et Prénom	Adresse	Occupation
01. SARE Onesphore	: Mpushi	: Responsable de Cell.
02. NIYONTEZE Justin	: Musumba	: Cultivateur
03. NYILIBAKWE Emmanuel	: Gatenzi	: Cultivateur
04. RWABUZISONI IGNACE	: Takwe	: Cultivateur
05. NDAGIJIMANA Philippe	: Gitarama	: Cultivateur
06. CYIMANA J. Baptiste	: Ruli	: Cultivateur
07. MUKANYANDWI Epiphanie	: Takwe	: Monitrice Sociale
08. MUKABAHIZI Béata	: Shyogwe	: Cultivatrice

18 autres ont passé les tests finaux et ont obtenu des brevets en secourisme. Le dernier recyclage a eu lieu entre le 13/04/1987 et le 18/04/1987.

01. MURENGERA Faustin	Directeur de Centre scolaire Gitare	(D5)
02. HAKIZIMANA Simon	Directeur de Centre scolaire Gatenzi	(D5)
03. MUKANGWIJE Cécile	Enseignante à Bilingaga	(EMA) (D4)
04. SEKAMONYO Sylvestre	Enseignant à Gitare	(ES1)
05. SAKINDI Théodomir	Enseignant à Gitare	(ES1)
06. MUKANYANDWI Bellancile	C/O Centre Scolaire Gisanga	
07. NSHIMIYIMANA Eudace	Enseignant à Bilingaga	(EMA)
08. UWURUKUNDO Emma Marie	Enseignante à Bwilika	(ENTA)
09. UWAMAHORO Eugénie	Enseignante à Gatenzi	(D5)
10. MUTATSIMPUNDU M. Louise	Enseignante à Biti	(ENTA)
11. NYABAMI Géovanie	CERAI Gitarama	
12. MUKAMUGEMA Epiphanie	CERAI Gitarama	(D5)
13. KAMONYO Godefroid	CERAI Kabuga	(D5)
14. MUSABYIMANA Léon	CERAI Kavumu	(D5)
15. MUKAMURENZI Pélagie	Enseignante à Gatenzi	(CERAI)
16. MUKARUBAYIZA Christine	Enseignante à Biti	(CERAI)

E. Les fonds de la C.R.R. en Commune Nyamabuye:

A l'occasion du 8 Mai de chaque année, toute la population aide la Croix-Rouge et c'est ainsi que l'année passée 1987 une somme de 15.083 FRW a pu être collectée.

IV. TABLEAU DE PROJETS Realisés et programmes.-

DENOMINATION	LOCALISATION	COUT TOTAL ESTIME EN FRANCS	PART DE LA COMMUNE	COTISATION DE LA POPULATION	UMUGANDA ET SON CONTRIBUTION	AIDE OU PRET DEJA ACCORDEE	AIDE OU PRET SOLICITE	ORGANISME SOLICITE	OBSERVATION DU PROJET
- Réfection des maisons communales	GITARAMA	514.518	100%	-	-	-	-	-	-
- Construction d'un centre de santé	MBUYE	-	-	-	-	-	-	-	A chercher un financement
- Exploitation du four amélioré	SHYOGWE	-	-	-	-	-	-	Euro Action Accord	Etude et financement.
- Pont sur la Commune aux autres Communes voisines	KIVUMU	1.730.726	-	-	348.145	-	-	AFRICAIRE	-
- Pont MUGINA-MYAMABUYE	MBUYE	6.989.250	-	-	1.048.387	-	-	Financement	-
- Exploitation du silo Coop.	SHYOGWE	-	-	-	-	-	-	-	Fond de roulement disponible
- Construction d'une ferme	MISIZI	-	-	-	-	-	-	-	Etude et financement

DENOMINATION	LOCALISATION	COUT TOTAL ESTIME EN FRANCS	PART DE LA COMMUNE	COTISATION DE LA POPULATION	UMUGANDA ET SON E- VOLUTION	AIDE OU PRET DEJA ACCORDEE	AIDE OU PRET SOL- LICITE	ORGANISME SOLLICITE	OBSERVATIONS
Construction d'un centre vétérinaire	MISIZI	-	-	-	-	-	-	PAG	Etude et financement.
Adduction d'eau	MBUYE	-	-	-	-	-	-	-	Etude et financement.
Construction d'un nouveau bureau communal	NYAMABUYE	-	-	-	5	-	-	-	Etude et financement.
Construction de 2 petits abattoirs	SITOCHE et MBUYE	-	-	-	-	-	-	-	Etude et financement.

